

# LIVRET DE LA FÉDÉRATION DES HAUTS-DE-SEINE

## La France d'Après **CONTRIBUTIONS**

[lafrancedapres.fr](http://lafrancedapres.fr)

# EDITO'

**A**vec la crise du Covid, les carences de notre société, dénoncées de longue date par le Parti Socialiste, sont apparues de manière encore plus vives : la nécessaire transition écologique alliée à l'exigence de solidarité sont des impératifs auxquels il faut répondre.

Notre responsabilité est de relayer les attentes de nos concitoyens et d'être une force de propositions à ces attentes. C'est le sens de l'initiative prise par le Parti socialiste en lançant un cycle d'auditions d'experts pour réfléchir à la « France d'Après » et en ouvrant une plateforme qui donne la parole aux militants.

De nombreux militants des Hauts-de-Seine ont saisi l'opportunité de s'exprimer en participant à cette plateforme. La Fédération du Parti Socialiste des Hauts-de-Seine a souhaité, parallèlement, organiser une réflexion collective des militants. A cette fin, courant mai, la direction fédérale a lancé le projet d'une contribution fédérale à la « France d'Après » en proposant des ateliers animés par les Secrétaires fédéraux et ouverts à l'ensemble des militants.

La contribution fédérale publiée aujourd'hui rend compte de la richesse des échanges et de la qualité de la réflexion des militants de notre Fédération menés dans un contexte pourtant difficile : calendrier contraint pour le rendu des travaux, contexte sanitaire (la plupart des travaux ont été menés en visioconférence), le contexte électoral (beaucoup de militants étaient mobilisés par le second tour des municipales).

Nous tenons à remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué à cette réflexion et à l'élaboration des propositions.

Cette contribution fédérale n'est pas un aboutissement, mais un point de départ : désormais entre les mains des militants, elle doit vivre et nourrir nos débats.

Et que cette contribution soit aussi notre apport au nécessaire débat à conduire avec nos partenaires de gauche et écologistes pour construire concrètement la « France d'Après ».

**La Direction collégiale**

Isabelle Dahan,  
Edwin Robert-Capron,  
Nicolas Gaborit,  
Benjamin Micat

# SOMMAIRE

<b>EDITO'</b>	<b>2</b>
<b>SOMMAIRE</b>	<b>3</b>
<b>Atelier culture</b>	<b>4</b>
<b>Atelier écologie</b>	<b>6</b>
<b>Atelier éducation</b>	<b>12</b>
<b>Atelier finances et la fiscalité</b>	<b>16</b>
<b>Atelier justice</b>	<b>25</b>
<b>Atelier santé</b>	<b>28</b>
<b>Atelier violences faites aux femmes</b>	<b>32</b>
<b>Atelier déconcentration, décentralisation et organisation territoriale</b>	<b>34</b>
<b>Atelier europe</b>	<b>38</b>
<b>Les participant-e-s</b>	<b>44</b>

# Atelier culture

L'importance civilisationnelle de la culture doit être une obsession politique que nous devons réaffirmer, afficher comme un enjeu majeur. Réaffirmer que sans culture, il n'y a pas de civilisation digne de ce nom.

**“Le théâtre (la culture) est une nourriture aussi indispensable à la vie que le pain et le vin... Le théâtre est donc, au premier chef, un service public. Tout comme le gaz, l'eau, l'électricité.” Jean Vilar**

**L'ambition et la mission des socialistes** doivent être de donner corps aux principes énoncés par Jean Vilar. C'est aux socialistes de prendre la culture en main en France et au niveau Européen et de faire de la culture une priorité politique. La culture doit être populaire et redevenir un service public.

## Les enjeux pour la gauche d'une politique culturelle

- Faire de l'accès à la culture impératif politique pour la gauche.
- Soutenir le rôle de lien social de la culture qui favorise la capacité de vivre ensemble
- Affirmer la culture comme une valeur-refuge qui aide à penser le monde, à lui donner du sens
- La culture représente un impératif économique (plus de 500 000 personnes exercent une profession culturelle au titre de l'emploi principal, 645 400 personnes travaillant dans le secteur culturel)

## En écho à ces enjeux nous formulons les propositions suivantes

### 1 / Diversifier et développer les accès à la culture devrait être l'axe directeur d'une politique de gauche :

Les pratiques culturelles (lecture, cinéma, musées, théâtre, etc.) se sont diffusées au cours des trente dernières années, notamment parce que l'élévation du niveau de diplôme et des niveaux de vie se sont conjugués avec la croissance de l'offre culturelle et sa meilleure mise en valeur (bibliothèques, patrimoine culturel, expositions...). Malgré tout, les écarts restent nets : 63 % des cadres supérieurs sont allés au théâtre au moins une fois dans l'année contre 23 % des ouvriers. 80 % des premiers ont lu au moins un livre contre 31 % des seconds, soit 2,5 fois plus, selon les données 2012 de l'Insee (dernière année disponible pour les catégories sociales).

#### Nos propositions

#### Développer l'accès à la culture à l'école

- Faire de l'éducation artistique et culturelle un chantier prioritaire doté de réels moyens permettant aux artistes d'intervenir dans les écoles
- Faire de la culture un des fondamentaux de l'école au même titre que l'apprentissage de la langue et des mathématiques
- Inscrire durablement l'éducation artistique et culturelle dans les politiques éducatives

#### Diversifier les moyens d'accès à la culture

- Doter les établissements culturels des moyens nécessaires à une politique ambitieuse de diversification des publics
- Être offensif et innovant pour proposer des moyens d'accès à la diversité culturelle
- Aider au développement des tiers lieux qui réunissent plusieurs champs artistiques et permettent de favoriser l'accès à la culture par leur mission pédagogique

- Développer les actions de sensibilisation et de médiation que les établissements culturels mènent à l'égard de l'ensemble des populations qui ne sont pas leur cible « naturelle »
  - Répondre au défi de l'accès des personnes handicapées à la culture ( 36 % des personnes handicapées » déclarent avoir une pratique culturelle faible pour seulement 16 % des sondés qui ne connaissent pas de restriction d'activité pour des raisons de santé
  - Mettre en place un service public de « culture à domicile » exploitant les opportunités offertes par le numérique
  - Numériser les fonds patrimoniaux détenus par les services d'archives, les bibliothèques, les musées, etc. pour offrir un service public de « culture à distance »
- Remettre la culture en haut des priorités dans la TV publique, la France est le 16 ième pays en Europe concernant les investissements dans l'audio-visuel, car elle reste un moyen majeur d'accès à la culture et lui donner les moyens de cette ambition par le levier de la redevance

### **Développer la participation citoyenne à la création**

- Créer susciter, encourager, financer des initiatives ayant pour vocation de co-construire des projets culturels avec les citoyen-n-e-s
- Ces projets devant aboutir à un résultat facilitant la fierté, le partage, le plaisir.
- Redéfinir une politique ambitieuse pour l'éducation populaire de terrain, la pratique amateur, les réseaux culturels locaux

### **2/ Lancer un "Valois de la culture" combiné avec des États Régionaux de la culture**

- L'objectif du "Valois de la culture" serait de fixer un cap budgétaire ambitieux pour assurer des conditions de création efficaces
- Co-construire avec les professionnels de la culture une nouvelle donne politique de long terme
- Les objectifs des états Régionaux de la culture auraient pour vocation de développer des plans culturels ambitieux dans les territoires

### **3 / Donner à la culture les moyens de ses ambitions**

- Garanti par un investissement minimum de 1 % du budget consacré au ministère de la Culture et en favorisant les marges d'action nécessaires des collectivités territoriales

### **4 / Ouvrir une réflexion large sur le statut des artistes, auteurs, professionnels de la culture**

- Maintenir et développer le statut des intermittents (20%seulement touchent les Assedic)
- Revenir à la durée de 12 mois au lieu des 10 mois actuels
- Agir contre les abus des employeurs
- Développer le soutien social à la création
- Mettre en place un véritable statut social des auteurs

### **5 / Développer l'accès à la culture dans l'ensemble des territoires**

- Concevoir une politique culturelle comme un levier de promotion sociale et comme un moyen de contre balancer la fracturation de la société
- Développer les projets dans les "zones blanches culturelles"

# Atelier écologie

Intégrer l'écologie à la totalité des prises de décisions dans les collectivités territoriales comme dans les entreprises, est devenu indispensable aussi bien pour la santé de la planète que pour celle de nos concitoyens. Nous devons encourager une vision globale de la santé et analyser tout projet de façon équivalente à travers le prisme économique et écologique.

Nos activités essentielles (se nourrir, se loger, se déplacer, se soigner, travailler, se cultiver) doivent être rendues plus saines afin de "gérer" la crise écologique que nous traversons.

Au même titre que nous avons appris à quantifier avec le mètre, le litre et le kilogramme, nous devons intégrer aujourd'hui une quatrième unité évaluant les productions de Gaz à Effet de Serre (GES) en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, afin de prendre conscience de nos émissions dans chaque acte de notre vie.

## 1. Mobilités (de la marche à pied à l'avion)

Les mobilités quotidiennes des personnes représentent 12% des émissions de GES en France. Le fret, quant à lui, représente 15% de ces émissions. En ce qui concerne le transport des passagers à moyenne distance, la priorité doit être donnée au ferroviaire avec l'extension et l'amélioration des réseaux existants, mais aussi en y appliquant le taux de TVA des produits de première nécessité.

Plusieurs pistes sont possibles pour diminuer les émissions de GES et agir favorablement sur la santé :

**a. Diminuer le besoin de déplacement** et réduire les distances parcourues par les humains et les marchandises en agissant dans les PLUi et les schémas directeurs afin d'établir un équilibre entre les logements et les lieux de travail. Organiser une coordination trans-entreprise sur un territoire pertinent serait également opportune afin d'optimiser l'offre de déplacement, d'adapter les infrastructures, et de multiplier les offres de mobilité durables de façon cohérente et multimodales. De même, il serait bon de réfléchir à la diminution significative des déplacements par la négociation d'accords avec les partenaires sociaux, en favorisant le télétravail. Ce serait aussi l'occasion d'un réel partage des plans de déplacement entreprises qui pourraient être mieux appréhendés et investis au niveau régional.

**b. Favoriser le report modal** aussi bien depuis la voiture utilisée par une seule personne que depuis les camions.

### i. Depuis la voiture solo (70% des déplacements en ville sont inférieurs à 5 km)

- Les plans de déplacement urbain (PDU) doivent prévoir une répartition équitable de l'espace aussi bien pour la marche, les vélos, les trottinettes, que pour les voitures. Outre la diminution des GES, cette meilleure utilisation de l'espace permet, grâce à la dépense physique réalisée, de préserver une bonne santé.

- Il nous faut développer les navettes fluviales partout où cela est possible (par exemple entre le parc des Chanteraines et celui de l'île Marante) pour se déplacer du nord des hauts de Seine (Villeneuve la garenne) jusqu'au sud (Issy les Moulineaux) et créer un Hub pour rejoindre Paris.

- Les navettes, bus gratuits, vélos et voitures partagés (dans les immeubles comme dans les entreprises) sont à multiplier. Nous devons développer les voies de circulation réservées au covoiturage et promouvoir le partage des « best practice ». La coordination peut se renforcer. Le but est d'établir une feuille de route qui optimise et coordonne les idées au sein de chaque entité.

On pourrait par exemple élargir les applications de covoiturage, mutualiser les mises à disposition de véhicules partagés sur des lieux stratégiques, mailler un réseau structuré de pistes cyclables, développer des navettes, etc. De plus, il est nécessaire, pour les foyers nedisposant pas de véhicule, de réduire le coût des tickets en Ile de France et dans les zones denses (TER à 1€, bus et navettes gratuits, ...). Par ailleurs, un accompagnement des ménages les plus modestes est à organiser pour permettre, par exemple, un changement du véhicule (moins polluant) lorsque cela est indispensable.

- Des zones de stationnement sont indispensables à proximité des bouts de lignes de métro/tram (pour vélos et automobiles), ainsi que des parkings sécurisés pour les vélos (immeubles et rues). Des prises électriques pour automobiles doivent être installées dans les parkings publics et les immeubles ; les anciennes bornes Autolib doivent être remise en fonction et multipliées.

- Nous devons avoir recours au tissu associatif : au sein de nos territoires les associations aidant à la réinsertion dans le monde du travail sont nombreuses. Elles bénéficient d'aides diverses et variées, disposent d'un réseau solide de militants engagés et compétents, et ont le gros avantage de la proximité et de la connaissance très fine du terrain ; cela leur confère un réel gage d'efficacité, de réactivité et d'adaptation. L'idée est de mettre à profit ce réseau associatif en organisant, dans le cadre d'un programme de réinsertion, des ateliers de maintenance des outils de la mobilité durable et d'apporter une connaissance en vue d'une meilleure autonomie. Cela permettra aussi d'assurer auprès du grand public des modules de formation et de sensibilisation. Plus largement il faudrait organiser, lors de grands événements tels que les journées européennes de la mobilité ou la journée du vélo, des forums d'échanges et des conférences qui permettrait aux habitants de découvrir d'autres moyens de locomotions, de se les approprier en sécurité, en famille, et surtout de façon encadrée.

Des **incitations financières** au changement pourraient être mises en place et provenir de plusieurs sources :

- Des entreprises : via une plus grande prise en charge des abonnements de transport en commun et/ou une meilleure indemnisation des employés utilisant les mobilités durables. En retour, les entreprises pourraient bénéficier de bonus, ce qui marquerait une reconnaissance à hauteur de l'engagement. Les entreprises pourraient alors communiquer en se prévalant d'une image plus « green ».

- Des régions : en pratiquant une politique tarifaire des transports attractive et incitative afin de réorienter les flux ; Il faut peu de temps, quelques fois, pour un changement d'habitude. De plus, cela participerait d'une vraie politique sociale dans les territoires où la mobilité est un réel frein à l'insertion. Par ailleurs cela dynamiserait aussi l'activité économique.

## ii. Depuis les camions

Actuellement le transport du fret en France se fait : à 89% par la route, 9% par le ferroviaire et 2% par le fluvial. Il représente 10% de la consommation énergétique et 15% des GES. Afin de diminuer ces pourcentages, il nous faut développer des circuits courts et limiter les flux tendus, mais aussi utiliser davantage **le ferroutage, et les voies fluviales**.

Les Zones de livraison du **dernier km** sont à mutualiser par plusieurs communes (ex : du côté de Vélizy pour le T3 GPSO). La desserte des endroits stratégiques, comme celle du port de Gennevilliers qui est appelé à se développer, doit être améliorée.

**c. Réduire les émissions des véhicules** et agir sur leur motorisation et leur poids. Cette action est envisageable, non seulement par les constructeurs mais aussi par les collectivités et les entreprises qui peuvent intervenir sur la composition de leur flotte de véhicules, tout en mettant en place un plan de déplacement sur les territoires.



**d. Faire de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) un atout** et un allié de la politique du développement durable :

Historiquement, la RSE vise à instaurer, de la part d'une entreprise, une politique qui compense les effets sur l'environnement induits par son activité générale. Le mode de fonctionnement de la RSE s'appuie sur l'interaction de différents acteurs. Cette politique RSE concerne aussi les déplacements générés par l'activité économique et le fait de déplacer régulièrement du personnel. Il en va aussi de la maîtrise des processus de fabrication en termes d'économie d'énergie, des choix stratégiques en matière de logistique, mais aussi en termes de conception. Tout ceci impacte l'empreinte carbone afférente à l'activité de l'entreprise.

Conscientes que le dérèglement climatique devient une des préoccupations majeures de nos concitoyens et à fortiori des jeunes générations, les entreprises ont développé et promu leurs politiques RSE en pariant sur une image écolo-compatible rassurante. Cette « green » politique de plus en plus ostentatoire leur permet aussi de séduire les jeunes talents de plus en plus regardants et scrupuleux de la politique de l'entreprise à laquelle ils contribuent. Pour preuve le chapitre dédié à la RSE est au fil des ans de plus en plus étoffées dans les documents de références de la plupart des entreprises cotées.

## 2. Habitat / Bâti

En France, le secteur du bâtiment est à l'origine de 25% des GES, et de 45% de la consommation d'énergie. Afin de répondre au double enjeu de réduction des émissions de GES et de lutte contre la précarité énergétique, qui accroît les inégalités, nous devons promouvoir la généralisation de la sobriété pour les nouvelles constructions.

Les cinq dernières années du siècle écoulé ont été les plus chaudes. Nous allons devoir apprendre à bâtir autrement pour mieux lutter contre le réchauffement climatique. Par ailleurs, le logement est un lieu où nous passons (hors confinement) 67% de notre temps et la qualité de l'air intérieur y est importante. Tout cela appelle plusieurs exigences :

### Qualité de la construction :

- Constructions passives / à énergie positive (RT 2020)
- Rénovation thermique à l'aide de thermographies aériennes annuelles pour sensibiliser aux économies d'énergie possibles et planifier de la rénovation des bâtiments publics non résidentiels (écoles, hôpitaux, ...)
- Mise en place de systèmes performants pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire
- Amélioration du confort d'été en maintenant une fraîcheur au cœur des îlots urbains : débitumisation des cours d'ensembles résidentiels, végétalisation, récupération des eaux pluviales

**Lutte contre la pollution aux particules fines** via des prescriptions d'aménagement, ou techniques :

- Amélioration de la qualité de l'air intérieur des logements via des filtrations par VMC
- Construction des équipements publics (crèches, écoles) orientés en intérieur d'îlot afin que les fenêtres ouvrent sur une cour où il y a moins de bruit, peut-être de la végétation, et moins de pollutions

**Accompagnement des promoteurs** dans la mise en place d'équipements adaptés :

- Suppression de places de stationnement au profit de parkings à vélos fermés (pas de local vélo-poussette)
- Mise en place systématique dans les parkings de bornes électriques de chargement (ex : il y en a en tout 4 accessibles dans l'espace public à Boulogne pour 120000 hab.)
- Locaux poubelles adaptées au tri
- Locaux de pré-stockage d'encombrants pour un meilleur recyclage



**Participation au maintien d'emplois non tertiaires**, et faire la ville du ¼ d'heure de déplacement :

- Partenariats avec des artisans en créant des locaux qui leur sont destinés et qui sont insérés dans des ensembles d'habitat social (ex Hauts de Seine Habitat à Boulogne)

**Responsabilisation des constructeurs** avec l'étude quantitative de l'impact environnemental des constructions (à rendre obligatoire dans les cahiers des charges des appels d'offre) :

- Réemploi de matériaux et constructions avec des matériaux recyclables et ayant de faibles capacités d'émissions
- Equilibre entre remblais et déblais, lors des chantiers, à l'échelle du chantier ou de plusieurs opérations sur un secteur

### 3. Alimentation

L'alimentation est un sujet fondamental à divers titres :

- Elle est à la base d'une **bonne santé** (le surpoids et l'obésité, sources de nombreux problèmes de santé, sont importants en France et trop souvent dus à une alimentation industrielle).
- Elle est la raison de la production agricole et de la transformation des produits qui en sont issus ainsi que de leur transport.

Nous devons permettre à chacun, y compris aux ménages modestes, d'avoir accès à une alimentation saine, équilibrée, et si possible issue d'une **agriculture durable**. C'est pourquoi plusieurs mesures s'imposent :

- Rendre obligatoire la mise en place d'une tarification liée au quotient familial, mesure de justice sociale et d'accessibilité à la restauration collective.
- Développer les circuits courts et soutenir la création de filières directes (de type AMAP) ainsi que celle d'épiceries solidaires.
- Encourager les régies agricoles d'alimentation et inscrire des chartes contraignantes dans les marchés publics pour le respect des produits de saisons, issus de l'agriculture biologique.
- Diminuer le gaspillage en favorisant le vrac et en jetant moins.
- Interdire toute publicité des produits ayant un Nutri-score élevé (D ou E).
- Anticiper les échéances lointaines de la loi « agriculture et alimentation » (loi EGALIM) votée en 2018 pour l'élimination des plastiques dans les restaurations scolaires (en particulier les contenants en plastique susceptibles d'être chauffés).

Tout cela ne doit se faire, bien évidemment, qu'avec une juste rémunération de l'agriculture durable et une vraie sécurité alimentaire, obtenue par une information claire et précise des différents produits.

Enfin, comme cela a été révélé par la crise du Covid 19, nous devons assurer aux centres urbains une autonomie alimentaire suffisante en préservant les terres agricoles à proximité.

### 4. Eau

L'eau, patrimoine de l'humanité, constitue un **bien commun** et doit être gérée de manière responsable et solidaire, selon des critères sociaux, environnementaux, techniques, économiques et démocratiques de longue durée. Sa gestion à tous les niveaux, aussi bien européen que local, doit être organisée avec le plus grand soin et permettre à tous un accès à une eau de qualité. De plus, afin d'assurer cet accès, nécessaire à la santé, un volume minimum devrait être gratuit pour chaque ménage ou, du moins, à très faible coût.

Localement, **la gestion de l'eau devrait rester une affaire publique**. Nous devons garder en perspective le retour à une gestion publique du service de l'eau dans les villes du 92 en nous appuyant sur l'expérience de « Eau de Paris ». Cette démarche s'inscrit d'ailleurs dans un mouvement qui est général en France. Dans un premier temps, il est nécessaire de connaître les dates de renouvellement des DSP, pour anticiper cette échéance, au minimum 3 à 5 ans à l'avance, afin d'étudier les différentes possibilités de reprise de gestion partielle ou totale. Le fait de bien connaître les différentes possibilités permet de rester vigilant sur la gestion, et arrivé à l'échéance, c'est un plus lors des négociations du renouvellement si la régie ne peut pas être mise en place.

**En Europe**, bien que ce ne soit pas un continent aride, l'approvisionnement en eau est devenu un problème important pour la moitié de sa population. Outre les pollutions, il y a un gros problème de gaspillage dû à des fuites (pour 1/3 du volume), à une irrigation superflue et un manque d'économie de l'eau. Le Parlement européen négocie actuellement les politiques de l'agriculture pour les sept prochaines années ; le montant de la PAC, qui est de 58 milliards d'euros par an, représente la plus grande part du budget européen. Nous devons réorienter la PAC vers une agriculture bio et la polyculture dans le but, d'une part de préserver nos réserves en eau et la biodiversité, et d'autre part d'améliorer la santé de nos concitoyens via une alimentation plus saine. Tous les projets d'irrigation et de stockage d'eau, en prévision de la sécheresse due au changement climatique, sont à réétudier dans cette perspective.

Par ailleurs, la réutilisation des eaux traitées doit être amplifiée, notamment dans l'agriculture. En ce qui concerne l'arrosage urbain et le nettoyage des rues, si des eaux traitées ne sont pas réutilisées, des réserves d'eau de pluviale doivent être créées plutôt que des forages qui déstabilisent les sous-sols.

Enfin, l'installation de nombreux points d'eau pour se désaltérer dans les villes est souhaitable : 1 fontaine pour 2000 habitants semble être un bon ratio.

## 5. Déchets (moins de déchets c'est moins de pollutions et une meilleure santé)

**Faire des déchets une ressource** : nos déchets sont la face immergée de l'économie d'abondance que nous connaissons et qui s'est accélérée depuis les six dernières décennies. Nos communes, parmi les plus riches de France, sont parmi celles qui produisent le plus de déchets (GPSO 360kg/an/hab. -dont 252kg OM- versus 150kg OM dans la communauté d'agglo du Grand Besançon). Nous jetons tous les jours des matériaux qui peuvent faire l'objet d'un tri en vue de recyclage, refabrication, réparation ou réemploi. Il faut faire rentrer les déchets dans une logique d'économie circulaire.

Dans l'optique du zéro déchet nous devons passer d'une vision "idéale" à la possibilité : mieux consommer grâce à l'interdiction des suremballages, inciter à l'achat « au poids » en garantissant des prix minima identiques à ceux des produits emballés. Au-delà de ce qui relève de l'action de chacun, il faut faire en sorte que cela ne soit pas accessible qu'à des foyers « militants » en créant une filière de traitement des déchets qui soit une industrie de la valorisation des déchets (et qui crée des emplois locaux).

Cela conduit à envisager :

- Un tri **plus performant** incluant une formation au tri et une facilitation du tri (couleurs, pictogrammes... avec une harmonisation entre les villes pour commencer, ou mieux nationale voire européenne, le but étant de s'y retrouver !) avec un matériel modernisé (poubelles compactantes, connectées pour signaler les trop pleins et permettant de facturer l'enlèvement des déchets au poids)
- Une **collecte des bio-déchets** facilitée notamment en milieu urbain dense (avec des poubelles dédiées dans les immeubles)
- Une offre de **compostage** en milieu urbain dans les immeubles (avec la difficulté de leur utilisation s'il y a surabondance par rapport aux espaces à entretenir, difficulté qui peut être résolue par un partenariat avec des espaces agricoles préservés, proches des milieux urbains denses).

En amont, nous devons mieux produire, notamment en interdisant les programmes d'obsolescence, et mieux informer (exemple : quelle date de péremption des aliments, comment les conserver, les cuisiner et faire, enfin, des spots publicitaires utiles).

Lors de l'achat, il faut faire prendre conscience que nous avons un budget individuel d'émissions : par exemple en indiquant pour les biens de consommation et services, l'émission de GES qui a été nécessaire à leur réalisation (en équivalent CO2 associé à un repère qui pourrait être l'équivalent du Nutri-score).

## 6. Climat

A la suite de l'adoption quasi universelle des Accord de Paris sur le climat (contenir d'ici à 2100, le réchauffement climatique en dessous de 2°C) a-t-on vraiment une vision claire de ce que l'on peut mettre en œuvre à chaque échelon (Etat / collectivités / entreprises / copropriétés / particuliers) pour que **les émissions totales** de CO2 cessent d'augmenter et diminuent ?

Une grille des actions possibles, à chaque échelle, permettrait à chacun de mieux s'impliquer : nous avons besoin d'indicateurs de mesures à chaque niveau : utilisation des combustibles fossiles, production de ciment, transports internationaux, achats publics, consommation, mais aussi emploi...

Différentes pistes peuvent être explorées dans ce but :

- a. Quantification des émissions** carbone pour chaque ligne des budgets de la même façon que cela est fait financièrement (budgets d'investissement pour commencer)
- b. Intégration des problématiques de GES** dans les instruments de planification PLUi, PLHi, SCOT... et suivi des émissions de GES dans les projets d'urbanisme. Quantification des émissions de GES à l'échelle des territoires impliquant le besoin de créer une coordination sur ces sujets (au niveau du SCOT ?)
- c. Systématisation des critères écologiques et sociaux** dans les appels d'offre (CO<sub>2</sub>, particules, déchets, matières premières, impacts biodiversité, circuits courts, conso énergie, ...) et instauration d'une échelle de pondération pour leur donner une part qui ne représente pas que 5% de la note finale mais tendre vers 25%.
- d. Révision de la comptabilité** pour y modifier les notions de capital en y ajoutant le capital humain, celui des matières premières, des biens communs, ...) et insertion de la notion d'émissions carbone
- e. Limitation de la consommation d'énergie**
  - i. Température des bâtiments publics maximum à 19°
  - ii. Climatisation uniquement quand la température est supérieure à 25°
  - iii. Limitation de l'utilisation et surtout du stockage informatique qui demande beaucoup d'énergie (l'envoi d'un mail accompagné d'une pièce jointe de 1Mo équivaut à l'émission de 19 gr de CO<sub>2</sub>. Un mail n'est pas recyclable, alors que le papier l'est)



# Atelier éducation

## I- École primaire, l'égalité des chances à l'école et ce dès l'école maternelle

La crise du COVID 19 a eu un impact considérable sur l'éducation, et notamment celle des plus jeunes. Si cette crise n'a pas révélé de nouveaux problèmes dans notre système scolaire, elle a en revanche considérablement exacerbé les problèmes d'inégalité sociale dans l'éducation.

Actuellement, l'école tente d'accroître le capital socioculturel des jeunes défavorisés. Or, un enfermement de plusieurs longues semaines impacte lourdement les élèves socialement plus démunis.

De surcroît, les élèves défavorisés sont généralement ceux qui connaissent les conditions de vie les plus rudes : logement surpeuplé, voire insalubre, sans espace individuel où l'enfant puisse étudier. Les familles n'ont que rarement accès à un ordinateur, ou à Internet. L'achat d'une imprimante est inenvisageable pour ces familles, sans parler des onéreuses cartouches d'encre.

La continuité pédagogique est pénalisante pour tous ces enfants défavorisés, qui n'ont justement pas accès aux enseignements. De plus, la relation avec les parents qui endossent par la force des choses le rôle de l'enseignant est parfois pesante pour eux, comme pour leurs parents. Comment ces derniers peuvent-ils être en télétravail, et suivre les leçons des enfants ? Avant le CM1, les enfants ne sont pas autonomes face aux devoirs. Comment justifier que des écarts se creusent entre enfants, écarts justement proportionnels au temps que les parents peuvent accorder à l'apprentissage des enfants, et pas seulement dus aux difficultés des enfants.

N'oublions pas que l'école n'est pas uniquement le lieu de la transmission, mais qu'elle fournit également le terrain de la relation aux autres, des émotions et des interactions, qui sont primordiales pour mémoriser, oser, chercher et s'exprimer. Comment les enseignants peuvent-ils s'adapter aux élèves, sans ces interactions ?

Il n'existe aujourd'hui aucune plateforme sécurisée dédiée à l'enseignement à distance. La création d'outils qui pourraient être utilisés quotidiennement en classe et a fortiori lors de crises devra être pensée pour mettre à la disposition des enseignants des outils, et les former à leur utilisation.

## II- Pour un lycée universel qui ouvre tous les possibles avec réalisme

**Aujourd'hui, une nouvelle réforme du lycée est indispensable, à cause du désastre des réformes du lycée professionnel et du lycée général de Blanquer. Ces deux réformes augmentent les inégalités territoriales, sociales ou fondées sur le genre.**

Le système éducatif français élimine progressivement en se fondant sur le niveau acquis en compétence littéraire. La prise en compte du niveau en mathématiques ne se pose que pour les 40 % de rescapés qui arrivent au lycée général. Le nouveau lycée de Blanquer ne résout en rien cette question, intrinsèque au besoin de diversité de parcours.

Les réformes précédentes du lycée général :

- ignoraient le lycée professionnel et le lycée technologique, alors qu'il fallait considérer toute la cohorte, avec la diversité des élèves, sans éliminer les 60 % les plus faibles en français,
- ignoraient quel était le besoin de l'enseignement supérieur, du point de vue de l'acquisition des outils de logique, et de la maîtrise de certains outils mathématiques.

Il est proposé une nouvelle vision du lycée, qui prend en compte la réalité, avec lucidité :

- la diversité des acquis des élèves qui entrent au lycée en 2<sup>nde</sup>,
- la diversité des envies des élèves,

et qui reconnaisse :

- que le niveau acquis en « expression écrite » et en « maths » sont les acquis structurants pour la suite des études et il faut que les conséquences soient lisibles,
- que la maîtrise de la logique de la population du pays sera la garante des bons choix écologiques et économiques, car elle seule permettra de repérer les affirmations scientifiques fausses,
- que la langue de communication internationale est le « plain English ».
- que l'orientation se fait par essai-erreur en explorant des domaines, et en choisissant le niveau atteint sur les compétences structurantes,
- que le « bachotage » fait partie intégrante du processus de mémorisation des connaissances,
- l'importance du groupe classe pour le développement de la confiance en soi,
- la diversité des contextes liés au territoire.

**Ceci dans un contexte où enseignants et enseignantes sont épuisés par les réformes successives. Pour être adaptée, la réforme doit être progressive, afin que, dans un premier temps, le lycée connaisse des programmes proches, le plus possible, des programmes d'aujourd'hui, ou d'avant les réformes Blanquer.**

## 1- Contexte

En France, au moins sur le papier, l'école est unique, inclusive, et rassemble tous les enfants qu'une classe d'âge jusqu'au dernier niveau du collège (la classe de 3<sup>ème</sup>).

Ensuite, l'élève doit choisir entre une multitude de parcours, en ayant plus ou moins de choix selon son lieu d'habitation. Certains parcours ont un nombre de places limité, en particulier au lycée professionnel. Certains parcours ont également un niveau d'exigence en « expression écrite » qui empêche la réussite de ceux ayant des lacunes dans les matières littéraires. Tous les systèmes d'éducation du monde proposent une diversité de parcours au plus tard après 15-16 ans. Ce n'est pas un hasard. C'est lié aux étapes de la maturité de l'espèce humaine.

## 2- Le lycée universel

Le lycée universel proposé a 5 blocs :

- **Le tronc commun : EPS, anglais de communication internationale, EMC (enseignement moral et civique)**

- **Le parcours d'expression littéraire : français, histoire-géo, sociologie - 3 parcours au choix :**

- o Parcours de base PELb (programme des filières pro d'avant Blanquer)
- o Parcours niveau 1 PEL1 (programme des filières technologiques)
- o Parcours niveau 2 PEL2 (programme des filières générales)

- **Le parcours « mathématiques » - 3 parcours au choix :**

- o Parcours de base PMb, qui comprend également les bases de sciences (parcours cadré pour les futurs professeurs des écoles qui ont choisi la voie littéraire),
- o Parcours niveau 1 PM1 (programme adapté de SES et des STI2D, pour ceux qui ont besoin des outils mathématiques),
- o Parcours niveau 2 PM2 (programme adapté de S, pour ceux qui veulent approfondir la logique mathématique).



- Une dominante qui permet d'approfondir un seul domaine dans toutes ses dimensions.

Par exemple (SES, Physique-chimie-SVT, Technologie industriel, etc..., plomberie)

- Le projet personnel

Un nombre d'heures obligatoire est réservé au projet personnel de l'élève. Il peut s'agir d'une langue étrangère ou une langue ancienne, d'une formation à distance (professeur en université), du développement d'un projet personnel, etc. Tout cela est à développer. Ce projet fait l'objet d'une présentation orale.

**La dominante choisie n'est pas structurante pour la suite des études.**

A partir du moment où l'élève aura maîtrisé une dominante, il aura acquis la capacité de construire sa connaissance autour de fondamentaux d'une autre dominante, par comparaison. En apprenant les fondamentaux de cette autre dominante, il aura les bases pour suivre des études supérieures liées à cette dernière, en la travaillant un peu plus que les autres. Ce n'est pas le cas s'il ne maîtrise pas l'expression littéraire ou la logique scientifique et qu'il se dirige vers une formation supérieure qui utilise ces compétences. Ce qui explique leur caractère structurant.

### 3 - Le baccalauréat

Contrairement à ce qui a été communiqué par la technostructure, le bachotage fait partie du processus d'apprentissage. C'est la réutilisation d'un mot, d'une idée qui permet d'en assurer la connaissance sur le long terme : lorsqu'on acquiert une nouvelle connaissance, l'attention l'assied dans la mémoire courte, puis des révisions et des réutilisations sont nécessaires pour l'ancrer dans la mémoire longue.

Aussi l'examen final du baccalauréat doit-il être rétabli. L'argument de l'imprécision de la notation ne tient pas. En effet, il suffit d'avoir un nombre suffisant d'épreuves de type littéraire et de construire les devoirs de type scientifiques de manière à diminuer les aléas de notation. Ainsi, l'incertitude liée aux correcteurs devient acceptable et moindre qu'avec un contrôle continu local.

L'absence actuelle d'examen final commun risque de faire fleurir des officines privées payantes, offrant des mesures du niveau, comme c'est le cas aux Etats-Unis. Pour maximiser son résultat, il faudra aller les préparer les examens dans des écoles privées.

## III- Vers des grandes écoles multiculturelles et ouvertes à la diversité, qui garantissent l'égalité des chances

La France a initié un travail de réflexion sur la formation de ses élites. Les grandes écoles y participent activement et font évoluer progressivement leurs pratiques et leur philosophie. L'ouverture sociale et l'égalité des chances concernent la société dans son ensemble. La diversité constitue un avantage concurrentiel de taille face à un monde globalisé et de plus en plus complexe, où l'hétérogénéité des profils a été identifiée comme source d'innovation et de performance.

Si la méritocratie constitue le système le moins injuste, encore doit-elle trouver les conditions dans lesquelles se mettre en place. La remise en marche de l'ascenseur social nécessite d'agir à tous les niveaux du parcours scolaire, de la classe maternelle jusqu'au cycle supérieur, ce à quoi doivent travailler conjointement les pouvoirs publics, les grandes écoles et les universités.

L'ouverture sociale et l'égalité des chances doivent garantir l'accueil des étudiants issus de toutes les couches sociales, et promouvoir l'égalité des chances, en aidant chaque jeune à trouver sa voie et à donner toute sa mesure pour atteindre l'excellence, quels que soient son origine, son origine sociale, son genre, son autonomie physique, etc. Une égalité de résultats, là où l'égalité de moyens, fondée sur le Droit, se révèle insuffisante pour assurer aux jeunes les mêmes chances de succès.

Nous proposons des actions ciblées inscrites dans une démarche globale. Il faut :

- poursuivre les efforts initiés par les grandes écoles, qui diversifient leurs modes de recrutement, l'accompagnement pédagogique et financier des étudiants issus de l'ouverture sociale ;
- agir en amont, en donnant à chaque jeune les moyens de construire son projet personnel et professionnel, indépendamment de sa situation familiale et en augmentant le vivier de boursiers candidats aux grandes écoles et aux autres filières de l'enseignement supérieur ;
- faire connaître à ces jeunes, que le milieu familial éloigne de l'enseignement supérieur, l'existence des filières d'excellence, ainsi que les clés pour y accéder et y réussir (voies de recrutement, entraînement aux concours, financements possibles des études, accompagnement pédagogique spécifique, confiance en soi, conscience de son potentiel, etc.) ;
- faire accéder les jeunes que ces milieux éloignent des études supérieures à un sentiment de légitimité à poursuivre leurs études, en luttant contre l'autocensure personnelle, familiale voire pédagogique ;
- diversifier, en multipliant les modes, les voies de recrutement et les adapter à la diversité des jeunes, et à la création de nouvelles filières d'entrée ;
- proposer un accompagnement pédagogique aux populations les plus fragiles (remise à niveau, complément de formation, et suivi individuel) ;
- proposer un accompagnement financier, en développant l'apprentissage, les aides sociales, les bourses issues de la solidarité etc.

L'ouverture sociale doit se généraliser et s'intensifier au sein des grandes écoles, ce que soutiendront une refonte sociétale et politique durable de la formation et de l'éducation nationale)





# Atelier finances et la fiscalité

## Introduction

La doctrine libérale domine aujourd'hui assez largement les débats économiques et impacte fortement la manière qu'ont les formations politiques de gouvernement de concevoir et de conduire l'action publique. Plus que jamais, il existe une technocratie qui, si elle dote le décideur public d'une expertise technique réelle, lui ôte en pratique une partie des choix politiques dont il pourrait disposer.

L'exemple le plus flagrant est sans conteste le débat d'idées sur le niveau de prélèvement obligatoire dans un pays. En France, il serait trop élevé et l'un des objectifs économiques prioritaires serait de le réduire. C'est en tout cas la conviction traditionnelle de la droite, illustrée par exemple par le « bouclier fiscal » de Nicolas Sarkozy, et remise au goût du jour de manière plus soutenue que jamais par Emmanuel Macron.

Or en pratique, ce niveau de prélèvement obligatoire doit être mis en comparaison avec le niveau de service public proposé à la population. Plus globalement, il découle d'un arbitrage entre ce qui découle de la vie privée et ce qui découle de l'intervention de la puissance publique. Incontestablement, vouloir « changer la vie », vouloir corriger les inégalités de notre société, c'est se doter des moyens fiscaux et financiers d'agir en profondeur.

Il convient de rappeler cet objectif avant d'évoquer, point par point, différentes problématiques financières et fiscales qui doivent être pour le Parti Socialiste autant d'enjeux politiques pour permettre une transformation sociale et davantage de justice fiscale en France. C'est tout l'enjeu de cette contribution qui va dresser sommairement des pistes concrètes de réflexion se rejoignant dans une réforme fiscale d'ensemble.

## Renouveler l'acceptation citoyenne de l'imposition

Le débat public en matière de fiscalité est particulièrement sensible aujourd'hui en France, chacun estime que les autres devraient payer davantage d'impôts mais que lui-même en paie plus qu'il ne le devrait, tout ceci sur un fond de rabattage permanent d'un taux de prélèvement obligatoire qui ne veut pas dire grand-chose, du moins tel qu'il est présenté.

Le premier élément qu'il convient de noter, c'est que ce niveau d'imposition doit être corrélé à celui des services publics. En France, le service public et la couverture sociale, qui sont parmi les plus performantes au monde, légitiment pleinement un niveau de prélèvements obligatoires conséquent. Vouloir revenir sur cet acquis social, c'est ne pas croire en l'Etat et en la fraternité caractérisant notre système politique. Les impôts, c'est l'expression de la solidarité nationale.

Cependant, il convient de souligner deux écueils qu'il faut absolument dépasser. En premier lieu, c'est la lisibilité de l'impôt, corollaire d'un réel contrôle citoyen tel que prévu par la

Déclaration des droits de l'homme et du Citoyen. On ne peut contrôler l'impôt que s'il est lisible. En ce sens, il faut bien admettre qu'une simplification des prélèvements fiscaux et sociaux permettrait de réconcilier les Français avec l'impôt. Un impôt plus simple et plus clair, c'est un impôt plus acceptable. Cela pose d'ailleurs également la question de la pertinence de l'autonomie fiscale des collectivités, qui génère des inégalités flagrantes devant l'impôt.

Mais c'est également la problématique de la justice fiscale qui est posée, a fortiori dans un contexte social où les plus précaires s'étonnent (et à raison) du poids de prélèvement non progressif comme la CSG ou encore la TVA et où les plus riches bénéficient le plus des réformes engagées par Emmanuel Macron.

**L'impôt n'est pas illégitime, bien au contraire, mais il doit être repensé.**

## Réformer l'impôt en période de choc économique

La crise de la « COVID-19 » a entraîné une chute d'activité de 35% par rapport à la tendance d'avant confinement. Cela a eu pour conséquence un déséquilibre considérable des déficits publics (les données actuelles prévoyant un déficit pour 2020 de 11,4% du PIB) ainsi que la hausse du chômage. Par voie de conséquence, cela a mis sous tension les dépenses de la protection sociale alors que les politiques publiques engagées avant la crise doivent continuer à être menées. Cette situation nous oblige donc à arbitrer entre la soutenabilité de la dette publique à long terme et une relance économique à court terme.

Dans ce contexte, la question de savoir si la crise représente une opportunité pour réformer la fiscalité en France s'avère primordiale d'autant que cet instrument apparaît alors comme le seul moyen pour lequel l'état dispose encore d'une relative autonomie.

Une réforme de la fiscalité ne peut se faire que par l'amélioration des outils de distributions et une transparence du système fiscal, la simplification de ce dernier est l'ossature de toute proposition d'amélioration, notre système fiscal est devenu avec le temps une superposition de réformes sans cohérence, mal conçu et inéquitable.

Réformer le système fiscal doit s'appuyer sur des conditions favorables, une coalition politique cohérente, surmonter les divers résistances sociales, institutionnelles et bien évidemment techniques. Seule la conjonction de ces éléments permettra de mener des projets ambitieux de transformation des impôts les plus visibles, comme l'impôt sur le revenu et les cotisations relatives aux revenus du travail. Malheureusement l'opacité de notre système fiscal accroît la défiance et fragilise en termes d'adhésion les citoyens français aux politiques de distribution. C'est ce que la présente contribution s'attachera à proposer dans les items suivants.

### **Imposition des revenus et minimas sociaux : fusion, progressivité et automaticité.**

L'une des grandes réformes conduites sous la présidence de François Hollande, trop sous-estimée encore aujourd'hui, est sans conteste le prélèvement à la source.

Cependant, cette réforme n'est que la première étape d'un rééquilibrage global de l'imposition des revenus.

Le système de taxation du revenu en France est aujourd'hui trop inégalitaire et sa réforme est d'autant plus urgente que les inégalités se creusent indiscutablement en France aujourd'hui.

Ainsi, une augmentation du nombre de tranches semble aujourd'hui absolument nécessaire. De plus, rendre les contributions sociales liées aux revenus, et notamment la CSG, progressive permettrait de renforcer la progressivité de l'impôt. Nous sommes donc favorables à la création d'un impôt sur le revenu unique (fusionné avec la CSG et la CRDS) et entièrement progressif, basé sur un nombre de tranches plus important.

L'utilisation du prélèvement à la source permettrait également, par fusion des dispositifs, de mettre en œuvre un impôt négatif par le versement automatisé des minimas sociaux aux bénéficiaires. Cela permettrait de simplifier les flux financiers entre l'Etat et le contribuable, renforcerait le recours aux minimas sociaux, encore trop insuffisant aujourd'hui, et de tenir réellement compte de l'ensemble de la situation des contribuables.

Enfin, nous sommes favorables à la fin de l'utilisation de la notion de foyer fiscal, héritage d'un patriarcat fiscal qu'il convient aujourd'hui de dépasser. Il convient en ce sens de rendre pleinement l'impôt, mais aussi les parts fiscales rattachées, pleinement individuelle, tout en évitant tout effet de bords dans la réforme afin de protéger les plus fragiles de nos concitoyens. En somme, nous sommes pour un système plus simple, plus ambitieux, plus juste et plus progressif.

## L'histoire de l'ISF : un révélateur des orientations économiques en matière de justice fiscale

La notion d'Égalité figure dans l'article Premier de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 ainsi que dans le titre 1 de la Constitution Française actuelle.

Or quelle est la situation aujourd'hui ? 10% des ménages les plus fortunés possèdent la moitié de la richesse du pays (et 1% en détiennent 31%). En contrepartie : 50% des français possèdent 7% du patrimoine national.

Pour pallier quelque peu ces inégalités les gouvernements de gauche ont instaurés des impôts sur la fortune. En 1982 François Mitterrand crée l'impôt sur les grandes fortunes (IGF) : 1,5% sur la fraction supérieure à 10 millions de francs. Les biens professionnels, les objets d'art et d'antiquité, les parcs et forêts sont exonérés. En 1987 Jacques Chirac supprime cet impôt.

En 1988, la gauche crée l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) afin de financer le RMI. L'imposition est de 1,1% sur la fraction supérieure à 20 millions de francs. L'ISF touche l'ensemble des biens : comptes titres, PEA, assurances vie, livrets, biens immobiliers. Les biens professionnels etc. sont toujours exonérés. En 1989, 125 000 contribuables versent à l'Etat 4,5 milliards de francs. Il existe tout de même plusieurs mécanismes d'exonérations : la création de SCI, les PEA, qui permettent de placer 100 millions d'euros sans être imposés...Ainsi que les placements de capitaux dans les paradis fiscaux.

En 2011, le président Sarkozy baisse le taux à 0,5% pour les patrimoines de plus de 3 millions d'euros.

L'impôt est supprimé par le gouvernement en 2017. Seul les biens immobiliers sont désormais taxés.

### La nécessité d'un retour à l'imposition du capital pour lutter contre les inégalités

Les inégalités n'ont cessé de croître en France avec notamment un pic dans les années 2010. Durant le quinquennat de François Hollande, ces inégalités ont diminué pour la première fois depuis les trente piteuses. Depuis 2017 au contraire, elles explosent.

La France tient, parmi les pays de l'OCDE, le troisième rang en terme d'imposition générale compte tenu des cotisations sociales et des impôts locaux élevés, derrière le Danemark et la Suède. En 1990, 12 pays de l'OCDE étaient assujettis à l'ISF. Aujourd'hui il n'y en a plus que trois : la Norvège, la Suisse, le Lichtenstein.

La disparition progressive des impôts sur la fortune au sein de l'OCDE, tient autant aux difficultés qu'ils ont pu engendrer qu'à la volonté de contenir l'évasion fiscale. L'OCDE établit chaque année la liste des paradis fiscaux coopératifs et que celle-ci est en diminution : La Suisse, l'Albanie, le Costa Rica, l'île Maurice et la Serbie sont sortis de la liste. La liste noire de la France compte 13 pays et territoires dont Anguilla, les Bahamas, Fidji, ou encore Oman et Panama. Les pertes fiscales sont évaluées à 120 milliards d'euros pour l'Union européenne et à 20 milliards d'euros pour la France. L'ensemble de la fiscalité est concerné.

Un sondage IFOP pour le journal Le Dimanche, publié le 6 janvier dernier, montrait que 77% des français étaient favorables au rétablissement de l'ISF. Le Parti Socialiste l'inclut dans la liste des réformes indispensables.

C'est un impôt justifié qui s'inscrit dans notre idéal de justice et de fraternité. Il doit certes être modernisé (inclusion d'une approche environnementale, distinction des patrimoines productifs pour le pays et des simples rentes et accroissement de la progressivité), mais il doit être réinstauré.

## Taxer le capital, c'est aussi s'intéresser à sa transmission

Les droits de succession sont incontestablement l'imposition la moins populaire en France. Pourtant, ils sont fondamentaux parce qu'il s'agit par essence même de l'outil le plus légitime d'un point de vue de la redistribution intergénérationnelle. Cela est d'autant plus vrai qu'en France plus que dans les autres pays de l'OCDE, les mobilités sociales sont ralenties par une circulation du capital moindre.

Taxer les héritages efficacement, en supprimant les mécanismes d'optimisation et les niches fiscales, c'est se permettre de redistribuer efficacement. C'est aussi, symboliquement, s'opposer à la logique dénoncée par Figaro : « se donner la peine de naître » ne légitime rien.

Mais relégitimer et renforcer cela présente un deuxième avantage : assurer une progressivité réelle d'un impôt qui ne l'est plus depuis bien longtemps et qui frappe davantage les classes moyennes que les grandes fortunes.

Enfin, les sommes ainsi récoltées pourrait permettre, dans la plus grande tradition des idées socialistes, de constituer un fonds d'aide à la jeunesse qui, au contraire, se lance dans la vie active et qui manque trop souvent de capitaux pour accomplir ses rêves. Nous devons mieux les y encourager.

## Impôt et transition écologique : une méthode à définir pour une ambition à affirmer

S'interroger sur l'impact environnemental de la fiscalité peut apparaître étrange pour deux raisons. En premier lieu, comme nous l'avons évoqué, utiliser la politique fiscale à des fins incitatives semble opposé à la volonté de réduction des dépenses fiscales. De plus, un lien fort et direct entre imposition, tant dans son niveau que dans ses mécanismes et transition environnementale ou écologique reste à prouver.

Cependant, malgré ces réserves, ce sujet est loin d'être anodin tant la fiscalité repose sur des activités à l'impact notable sur le plan écologique. On peut penser à la TICPE (ex-TIPP), mais aussi par exemple à l'IFER, mais aussi à la TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales) pour ne prendre que quelques exemples. Notons au surplus que pour chacun de ces impôts ou de ces taxes, il existe également des niches fiscales s'y rattachant.

C'est là sans doute le premier enjeu fiscalo-environnemental : la disparition à court ou éventuellement à moyen terme, de l'intégralité des niches fiscales comportant des contre-incitations environnementales. On peut penser par exemple à l'intégralité des niches génératrices de gaz à effet de serre. Il convient cependant de noter que cette évolution doit se faire de manière concertée avec les secteurs d'activités concernés, ne serait-ce que car il sera important de trouver des solutions alternatives, voire de les créer pour ne pas compromettre la possibilité pour le tissu industriel de s'adapter.

De manière plus générale, c'est l'ensemble de la fiscalité économique qui doit être repensé à l'aune de ces enjeux. Ainsi, la barémisation de l'impôt sur les sociétés par exemple pourrait dépendre de l'impact environnemental (mais également social) des entreprises avec un système de bonus-malus fiscal. Reste dès lors à définir une grille d'évaluation partagée de cet impact.

## Dettes et quel déficit : bref rappel historique et mécanisme de la dette

Longtemps et injustement taxé de laxisme budgétaire, inspiré par un keynesianisme souvent méconnu et caricaturé, le PS a fréquemment été associé à une mauvaise gestion des finances publiques.

C'est oublier que les champions du déficit budgétaire ont été, au cours des 25 dernières années, Édouard Balladur (5,7% du PIB de déficit en 1994), Nicolas Sarkozy en 2010 (7,7%) et Emmanuel Macron en 2020.

C'est oublier également que Lionel Jospin a considérablement réduit le déficit budgétaire et que François Hollande a conduit une politique qui a permis de concilier assainissement des finances publiques, restauration de la compétitivité des entreprises et consolidation de notre modèle social. Les comptes de la Sécurité Sociale, à la fin de son quinquennat, étaient presque à l'équilibre !

La dette de l'État résulte d'une accumulation de déficits. Elle génère une charge de la dette (remboursement des emprunts et de leurs intérêts) potentiellement considérable qui conduit à une perte de souveraineté financière du pays et à sa dépendance aux marchés financiers. Mécaniquement, cet argent public est détourné des investissements dans les services publics ou la redistribution. Dans cette perspective, la dette et les déficits ne sont pas compatibles avec la doctrine socialiste.

### Quelle dette et quel déficit dans la doctrine socialiste ?

Il importe néanmoins de ne pas adopter une approche idéologique de la dette et du déficit. Il existe une bonne et une mauvaise dette. De bons et de mauvais déficits.

Il convient en particulier de distinguer les déficits et la dette qui en résulte selon qu'ils vont financer des dépenses de fonctionnement, des dépenses d'investissement ou des dépenses permettant de faire face à une situation de crise exceptionnelle.

Ainsi, et dans cette perspective, il apparaît dangereux d'accumuler des déficits pour financer le « train de vie » de l'État, un système social non maîtrisé ou des postes de fonctionnaires trop nombreux. Ce serait aller droit vers la faillite.

En revanche, faire des déficits et accumuler de la dette pour investir dans des services publics essentiels comme l'enseignement supérieur, la réindustrialisation du pays ou la transition écologique peuvent relever d'une bonne et saine gestion et, grâce au « coefficient multiplicateur » de la dépense publique, générer de la croissance et des recettes fiscales pour l'État.

En situation de crise telle que celle que nous venons de connaître avec le Coronavirus, le déficit s'avère également nécessaire (chômage partiel, aide aux entreprises, aide aux familles, dépenses de santé...) pour éviter que le pays ne sombre dans une longue et dévastatrice récession.

Il importe donc de revenir aux fondamentaux : autant il est dangereux et irresponsable de dépenser sans compter, autant il est nécessaire de le faire dans certaines conditions bien précises et à des fins bien particulières.

La règle des 3% de déficit public n'est pas illogique mais elle ne doit pas être intangible lorsque les circonstances l'exigent. Comme certains économistes le demandent depuis nombreuses années, il est urgent de s'en affranchir en sortant de cette règle les dépenses qui relèvent de la transition énergétique et des investissements d'avenir. Et ce d'autant plus que les taux d'intérêt sont actuellement très bas. L'Union Européenne l'a enfin compris et a assoupli cette règle. Tout le monde y gagnera.

## Renforcer la démocratie participative : une approche budgétaire

Parce que nous croyons à la démocratie participative, et que ce sujet constitue un angle d'attaque évident contre le pouvoir macronien, dont les certitudes et les méthodes sont souvent à l'opposé, nous avons intérêt à soutenir des propositions en la matière. Mais aussi pour concurrencer les écologistes, qui sont très proches culturellement du concept, et contre lesquels nous pouvons nous prévaloir d'un temps d'avance en matière de démocratie participative, depuis notamment le vote de la loi sur les conseils de quartiers de 2002 et celle créant les conseils citoyens en 2014.

L'idée d'un impôt participatif consistant à faire choisir aux contribuables l'affectation d'une petite partie - 5 % par exemple - de leur impôt sur le revenu (et à plus long terme de la CSG) à telle ou telle mission budgétaire. Un choix qui s'effectuerait concrètement vers une mission du budget général, à l'occasion de la déclaration annuelle (voir pour plus de développement : [www.andre-urban.fr](http://www.andre-urban.fr)).

Cette réforme ne menacerait pas l'équilibre du budget de l'Etat (ou des comptes sociaux), le reste de l'impôt sur le revenu rejoignant les 75 % d'impôts non concernés, capables en eux-mêmes de résorber tout déséquilibre.

Le seul risque surviendrait si une majorité de contribuables plébiscitait un ministère doté ordinairement de peu de moyens, et encore : il serait question de 5 % de l'impôt sur le revenu, donc de 1 % seulement de l'ensemble des impôts ; une majorité de ces 1 %, cela ne fait qu'à peine plus de 0,5 %...

En outre la société française est trop diverse pour se reporter en masse sur une mission budgétaire « mineure ». Enfin, même s'il faut le regretter, les expériences actuelles de démocratie participative montrent que tous les citoyens concernés ne s'impliquent pas massivement.

### Le budget participatif : un outil pour sensibiliser le citoyen

La proposition vise à ce que le contribuable sache qu'une partie de son impôt va effectivement, et non pas en moyenne, en théorie, vers telle dépense ministérielle. Une innovation qui peut satisfaire l'exigence de concret et de démocratie des contribuables. Et les réconcilier avec l'impôt à une période où l'augmentation des déficits rend un tel rapprochement particulièrement nécessaire.

Chaque contribuable aurait un rôle plus important, créant un nouvel équilibre avec la démocratie représentative, mais les pouvoirs exécutifs et législatifs resteraient garants de l'intérêt général. Le Parlement resterait maître de l'affectation de 99 % des impôts, et des autorisations de dépenses pour les 1 % restants. Seule une majorité élue pourrait continuer à augmenter un budget en fixant des priorités. Car l'enjeu n'est pas de fausser le budget de l'État, fruit d'équilibres savamment dosés depuis de très nombreuses années, il est d'introduire une petite dose de démocratie participative.

L'absence de dépenses supplémentaires induites par la proposition de réforme, outre que celles, de communication et techniques, pour mettre en œuvre le choix des Français, est un avantage de la proposition, dans un contexte où les déficits publics atteignent les sommets que l'on sait. En outre, elle ne peut se heurter à une irrecevabilité sur le plan législatif aux termes de l'article 40 de la constitution au motif qu'elle « aurait pour conséquence soit une diminution des ressources publiques, soit la création ou l'aggravation d'une charge publique ».

### Le principe de non-affectation des recettes : un principe à dépasser

Cependant il faut répondre à une objection, sur l'irrecevabilité, qui concerne le principe de non-affectation des recettes aux dépenses. En fait les raisonnements susmentionnés sur l'équilibre budgétaire à respecter pour la viabilité de la réforme répondent en grande partie aux objections. Néanmoins il faut répondre à toutes les objections juridiques.



Le groupe socialiste de l'Assemblée Nationale a porté en 2019 un amendement qui explore une autre proposition de budget national participatif. Il consiste à donner le choix aux personnes assujetties à l'impôt sur le revenu de décider de l'affectation de 5 % de la somme dont ils s'acquittent au titre de cet impôt à un projet de leur choix parmi une liste de projets qui leur seraient proposés. Ils effectueraient ce choix à l'occasion de la déclaration annuelle de l'impôt sur le revenu.

La finalité de cette proposition est la même que la précédente : permettre l'expression d'une démocratie participative sur le plan national, renforcer le consentement à l'impôt.

Mais qui proposerait les projets soumis au choix ? En 2017 le candidat Benoît Hamon avait imaginé que ces projets soient définis par les citoyens eux-mêmes. Mais vu la complexité qu'il y a déjà à monter un projet pour Paris dans le cadre de ses budgets participatifs, il est possible de se demander si un projet national ne serait pas encore plus complexe, risquant de n'être à la portée que d'experts budgétaires.

### Un budget participatif citoyen ou parlementaire ?

Le projet d'amendement du groupe socialiste fin 2019, qui envisageait à l'origine que ce soit les parlementaires qui définissent les projets, s'est heurté à un problème sérieux de recevabilité, du fait de principes budgétaires déjà mentionnés.

La seule solution alternative était d'en confier le choix au gouvernement et à la majorité actuelle. Mais dans ce cas c'est la question du pouvoir du Parlement et de son rôle qui se pose. A moins que l'on trouve une solution pour créer un compte d'affectation spéciale, ce qui est très compliqué à faire par amendement parlementaire, du moins sans envisager une réforme complète de la loi organique relative à la loi de finances.

Cette difficulté met cependant en exergue un choix de méthode qui doit être tranché par le Parti Socialiste avant toute chose : un budget participatif national doit-il se centrer sur les parlementaires et / ou directement sur les citoyens. Chacune de ces deux options est en soi cohérente et légitime.

### Les finances sociales : un héritage à préserver

Evoquer les finances de l'Etat revient stricto sensu à ne pas parler du budget dit social de la nation, matérialisé par les projets de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS, débattus et votés chaque année par le Parlement juste avant les projets de loi de finances.

En effet, il convient tout d'abord de rappeler que les volumes budgétaires concernés sont plus importants que ceux du budget général et qu'au surplus, il s'agit du budget qui traite d'une grande partie de la solidarité nationale, incorporant les assurances maladie et chômage, ainsi qu'une partie très conséquente de l'action familiale et la couverture des accidents du travail et maladie professionnelle.

En somme, le budget social, c'est l'héritage du Conseil national de la résistance. La difficulté est aujourd'hui l'accroissement des dépenses, notamment de chômage et de santé, qui fragilise les équilibres financiers, tout comme la nécessité, admise par chacun mais jamais traitée à ce jour, de la création d'une cinquième branche pour faire face aux enjeux de la dépendance. Après des années de tergiversations, il faut agir et une assurance dépendance doit être inscrite dans la loi avant 2025.

De plus, le gouvernement Macron tend depuis la crise des gilets jaunes à engager des dépenses relevant normalement du budget de l'Etat par le biais des finances sociales, sans pour autant les compenser. La crise actuelle du Covid-19 relève de la même logique dans son financement. Cette méthode de financement doit être interdite : le creusement de la dette de la Sécurité sociale d'aujourd'hui, ce sont les remboursements et les annuités supplémentaires de demain. Les choix politiques d'aujourd'hui doivent être assumés par les décideurs et non pas par leurs successeurs.



## Les finances des collectivités : quelle autonomie ?

L'autonomie des collectivités territoriales, dont le principe figure dans l'article 72 de la constitution, a été longuement débattue, principalement sur des questions de la libre administration et de la décentralisation. Toutefois, l'aspect financier de cette autonomie, malgré son institution dans le cadre de la révision constitutionnelle de 2003, n'ait pas été suffisamment abordé pour mettre fin aux nombreux débats autour de la question clé de la décentralisation. L'application et l'interprétation de ce principe ne peuvent que continuer à être incertaines.

Bien que le conseil constitutionnel ait affirmé qu'il existe bien un principe d'autonomie financière des collectivités, il n'est pas de même en ce qui concerne l'autonomie fiscale. Une ambiguïté s'installe donc sur la portée de ce principe qu'on peut comprendre de deux manières différentes.

Il ne s'agit au final pas de conférer aux collectivités territoriales le droit de gérer librement les recettes territoriales, une logique appuyée par l'article 34 de la constitution, qui détermine les principes fondamentaux de la libre administration des collectivités territoriales, de leurs compétences et de leurs ressources. Il s'agit de garantir à une seule autonomie de gestion des dépenses. Ce clivage ne peut se résoudre qu'à travers une approche nouvelle.

Nous proposons en ce sens un abandon du clivage entre fiscalité et dotations et la garantie d'une réelle autonomie non plus fiscale ou financière mais bel et bien politique. Concrètement, il s'agirait de remplacer cette logique par une distinction entre les dépenses « imposées » par l'Etat aux collectivités sans aucune marge de manœuvre (comme le RSA pour les départements par exemple) et les dépenses « volontaires ». On pourrait ainsi garantir l'exercice d'une réelle autonomie financière mais surtout politique des collectivités.

## Les finances européennes : une fiscalité européenne plus ambitieuse

Le Parti Socialiste a toujours été un fervent partisan de la construction européenne et il y a pris sa part. L'existence même d'un PSE structuré et cohérent sur le plan des idées atteste de l'adhésion à ce projet historique unique. Cependant, l'Europe est aujourd'hui en panne : Brexit, incapacité à répondre aux attentes des Européens, sentiment d'appartenance stagnant ou régressant, la confiance en l'idéal européen est aujourd'hui touchée.

Dépasser ses défis et apporter les réponses nécessaires ne saurait se faire, malgré la difficulté engendrée par les textes actuels, sans passer par le levier fiscal. Il est temps de construire une réelle fiscalité européenne. Une tranche européenne d'impôt sur le revenu, même minime, doit aujourd'hui être envisagée, tout comme une harmonisation plus poussée de la TVA. Sur le plan économique, c'est l'intégralité de la fiscalité qui doit être à la fois harmonisée pour éviter les effets d'aubaine d'une part et s'adapter à la nouvelle donne économique. Par exemple, la taxe « Tobin » sur les transactions financière doit être renforcée et une taxe « GAFA » doit être mise en œuvre à l'échelle de l'Europe. De la même manière, la notion d'établissement économique stable doit être définie car sans cela, l'Union Européenne et ses états ne pourront contraindre véritablement des acteurs économiques au poids de plus en plus important au civisme fiscal.

C'est en effet en renforçant ses moyens d'action, dans la justice sociale, que l'Europe pourra redevenir un continent d'excellence économique, social et environnemental.

## La fiscalité des entreprises : pour une révolution complète de la philosophie fiscale

La fiscalité des entreprises est aujourd'hui dénoncée par le patronat et par la droite comme étant toujours trop importante et génératrice de désavantages compétitifs pour l'ensemble de notre tissu productif.

Il convient d'emblée de s'opposer à cette vision : dans une démocratie, il n'est pas illégitime de répartir la charge fiscale entre les particuliers et les acteurs économiques, tout comme il est absolument fondé de répartir le coût des dépenses sociales entre le patronat et le salariat. Affirmer qu'il y a aujourd'hui trop de charges (au sens large) sur les entreprises doit ainsi d'emblée être contesté ou du moins remis dans un certain contexte. Il est d'ailleurs intéressant de noter que la plupart des études sur la compétitivité économique de la France témoignent d'un niveau relativement élevé de prélèvement...mais également d'un niveau très supérieur à la moyenne de services publics, d'infrastructures et de main d'œuvre de qualité pour les investisseurs.

Il existe cependant un problème réel de répartition de la charge fiscale entre les entreprises, symbolisé par l'application d'un taux d'imposition sur les sociétés quasi-unique dans tous les cas.

Il est temps d'intégrer dans les calculs des taux, en accord avec les organisations patronales, deux données fondamentales : le profit des entreprises doit permettre d'augmenter ou de diminuer le taux d'IS appliqué. De plus, la responsabilité sociale des entreprises doit être intégrée pour valoriser les comportements vertueux et désinciter à l'incivisme de certains acteurs économiques. Cependant, sur la France peut jouer un rôle moteur en la matière (comme c'est le cas à certains égards avec la taxe GAFA), c'est très vraisemblablement à l'échelle de l'Europe qu'il faut agir en la matière.

### ANNEXE : les recettes fiscales nettes en France en 2019 (synthèse – en milliards)

Taxe sur la valeur ajoutée	129,2
Impôt sur le revenu	70,4
Impôt sur les sociétés	31,5
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	13,1
Autres contributions fiscales	29,3
<b>Total</b>	<b>273,5</b>

# Atelier justice

La crise sanitaire et l'état d'urgence déclaré n'ont pas seulement révélé les inégalités sociales et le désarmement de l'État, mais aussi l'affaiblissement des libertés publiques et le déséquilibre acquis entre contrôle des individus et préservation de nos libertés.

Il ne s'agit pas ici de s'interroger sur le bien-fondé et la nécessité ou non de la déclaration d'état d'urgence et des mesures de confinement. Les missions de contrôle, parlementaire notamment, apporteront les éléments nécessaires à cette analyse.

Les légitimes préoccupations de santé et inquiétudes réelles pour notre économie, la sécurité sociale des ménages, ne doivent pas étouffer pour autant qu'elles sont essentielles à la sécurité matérielle des Français, l'exigence de notre société de préserver les libertés fondamentales.

Elles sont et demeureront le socle de notre épanouissement en société.

Cette période d'état d'urgence et de confinement imposé a suscité un certain nombre d'inquiétudes que la période de déconfinement et la fin à venir de l'état d'urgence accroissent.

## I – Une société de défiance

Tout d'abord, nous avons constaté que manifestement, tant l'État que les citoyens préféreraient le contrôle plutôt que la responsabilité, la répression plutôt que la civilité. Nous sommes entrés, à notre sens, dans une société de défiance, les uns à l'égard des autres, et dans une société dans laquelle il est réalisé une priorité à la sécurité plutôt qu'aux libertés, en évitant malheureusement de les équilibrer.

Il a été opéré un transfert de la protection vers l'État.

Or, l'État a tendance à déresponsabiliser les individus, prétendant agir pour leur bien et l'intérêt général, légitimant ainsi les mesures dites de « protection ».

Cette conception quasi messianique le conduit à « étouffer » les autres pouvoirs (parlementaire, judiciaire, expression de la société civile), y compris dans la durée.

Ce déséquilibre conduit à la renonciation, par les individus et le groupe, à l'exercice de ses libertés et à l'étouffement des droits fondamentaux.

Pierre Délvolvé résume ainsi la situation : « Nous avons ouvert la voie à la servitude ».

## II – Un service public de la justice atrophié

En matière de justice, nous avons constaté que la garde des Sceaux et le ministère de la Justice n'ont pas protégé nos libertés, mais bien au contraire, ont accompagné le mouvement policier répressif.

En attestent l'acquiescement systématique de la garde des Sceaux aux mesures prises, l'absence du sujet des libertés publiques dans le débat national au niveau de l'État. Pire, c'est au niveau du ministère de la Justice qu'a été décidé, par une simple circulaire, le renouvellement automatique des détentions provisoires, sans débat ni avocat. L'absence des juges a été, ce faisant, actée.

Cette période a mis également en lumière la tiers-mondisation de la justice.

Depuis plusieurs années, il nous est vendu une « justice 2.0 » pour réduire, en réalité, la place des droits de la défense, la publicité des débats.

Mais la réalité cruelle a été révélée : l'absence de moyens matériels (informatique, logiciel, maintenance...) de la justice, l'absence de formation de ses personnels aux nouveaux moyens.

C'est d'une justice ankylosée dont nous héritons : surcharge de travail (et la grève des avocats et des personnels de justice ces derniers mois l'a nécessairement accrue), absence de moyens et de personnel (greffiers, assistants, magistrats), système informatique obsolète...

Le fonctionnement de la justice ne tient désormais que par certaines bonnes volontés qui temporisent au mieux, mais s'épuisent.

L'activité de la justice s'en est considérablement ressentie, faisant naître des situations non pas seulement injustes, mais des dénis de justice.

La pause de l'activité judiciaire (aussi bien civile, prud'homale, du contentieux administratif) a conduit celle-ci à ne fonctionner qu'en urgence, limitée aux conflits familiaux, violences intra-conjugales, référés-libertés devant le juge administratif.

Cette situation ne saurait être tolérée lors de nouvelles périodes de crises à venir.

### III – Les libertés étouffées

Nous avons été confronté à un véritable choc constitutionnel lors de cette période : le confinement des libertés, décidé par le Conseil constitutionnel qui a jugé que, durant cette période, il n'effectuerait aucun contrôle de constitutionnalité des lois votées sous l'état d'urgence et des mesures prises en la matière.

Des gardiens des libertés ont été alors tétanisés par le risque sanitaire et l'ignorance. L'absence de sang-froid et la révélation, finalement, que les libertés en France ne sont jamais que la dernière roue du carrosse nous glacent.

#### **Le traitement des libertés au niveau local n'a pas été mieux garanti.**

C'est à un véritable concours Lépine qui confirme bien souvent des tendances déjà connues de certains élus locaux auquel nous avons assisté, comme à Nice, Cholet et dans les Hauts-de-Seine, au Plessis-Robinson, avec la multiplication des arrêtés de couvre-feu inutiles, juste pour continuer d'exister et d'entretenir une image d' élu d'autorité.

Ce faisant, on ne saurait considérer que les élus locaux se sont montrés à la hauteur des enjeux de préservation des libertés. Même s'ils n'en sont pas eux-mêmes les garants, force est de constater qu'avec leur pouvoir de police administrative, ils ont contribué, pour certains, à réduire le champ de nos droits.

#### **Durant cette période, le sort des détenus a été traité.**

Si nous pouvons constater qu'un gros effort des juges d'application des peines a été réalisé pour accorder des libérations anticipées, permettant de désengorger les prisons, foyers inévitables de contamination du virus pour les détenus et les personnels pénitentiaires, nous assistons, lors du déconfinement, au retour d'un discours sécuritaire bien connu.

Pourtant, ces libérations anticipées ont permis de constater que la surpopulation carcérale n'était pas un phénomène inévitable, que les libérations anticipées n'ont pas créé le désordre craint par tant de populistes.

Ainsi, il nous semble que l'objectif d'encellulement individuel, fixé par une loi de plus d'un siècle (de 1875) et repoussée au 1er janvier 2020 (soit déjà avec un an de retard), est atteignable.

Bien plus, ces libérations et le désengorgement des prisons doivent nous conduire à repenser au sens de la peine pénale et à l'incarcération.

À cet égard, il apparaît nécessaire de reprendre les travaux de la conférence du consensus lancés par Christiane Taubira en 2013 (« Pour une nouvelle politique de la prévention de la récidive »), de les approfondir et surtout, d'appliquer réellement les propositions contenues et reprises dans des lois.

Il en est de même, s'agissant des étrangers retenus en rétention dont la libération n'a posé aucune difficulté.

## Conclusion

Les libertés et droits fondamentaux sont désormais systématiquement hiérarchisés et relégués en deuxième position derrière le droit à la sécurité, la santé publique.

Demain, il est déjà proposé qu'ils régressent derrière la préservation de la biodiversité et de l'environnement. Il convient pourtant de rappeler avec force que la liberté est la règle, les restrictions des exceptions, qui doivent être strictement nécessaires et proportionnées.

Forts de ces quelques constats, nous émettons **sept propositions** :

- Réinvestir le sujet de la défense des libertés plutôt que de le sous-traiter aux associations et à la société civile ;
- Les défendre à tous les niveaux : localement avec nos élus locaux, au sein du parti, en l'élevant au rang de secrétariat national majeur ;
- S'engager à promouvoir un ministère de la Justice réorienté en soutien des libertés publiques et des droits fondamentaux ;
- Proposer l'amélioration de la formation des agents publics de direction, de l'État et des collectivités territoriales (tout particulièrement des agents contractuels issus de la sphère privée, dénués de cette culture indispensable à la légitimité de l'action publique) ;
- Doter par un puissant plan d'équipement, la Justice en moyens matériels nécessaires à l'exercice de ses missions, financé notamment par le redéploiement des crédits destinés à la construction de nouvelles places de prison qui peuvent être abandonnées ;
- Relancer une politique pénale en faveur des alternatives aux peines d'emprisonnement ;
- Inscrire dans l'article 66 de la constitution, le rôle de gardien des libertés publiques et individuelles du juge administratif au côté du juge judiciaire.

# Atelier santé

Nos contributions s'articulent autour de deux axes : au niveau départemental contre la fermeture de l'hôpital de Garches et sur un plan national en soutenant les propositions de la CME APHP (Commission médicale d'établissement de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris.)

## 1ère contribution

La section du Parti Socialiste de Saint Cloud et de Garches se mobilise contre la fermeture du Centre Hospitalier Universitaire de Garches Raymond Poincaré, en vue de son regroupement avec le CHU Ambroise Paré de Boulogne-Billancourt (ces deux hôpitaux appartenant à l'Assistance Publique des hôpitaux de Paris). En effet, ce regroupement n'a d'autre nécessité que financière puisqu'il s'agit d'une opération immobilière et de concentration des effectifs et des moyens. En revanche, ce déplacement représente un préjudice pour les patients et la population (notamment avec l'éloignement du lieu public de santé) et les employés (avec la réduction des effectifs).

Cette réduction de l'offre hospitalière publique s'inscrit dans un contexte de privatisation massive dans le Grand Ouest Parisien.

Cette volonté de privilégier l'hospitalisation privée s'est révélée depuis la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé et territoires) de 2009 de N. Sarkozy et R. Bachelot créant les ESPIC. Ce déploiement des ESPIC (Etablissement de santé Privés d'Intérêt Collectif) avait pour but de rentabiliser tout ce qui pouvait l'être en matière d'actes et de soins. C'est pour cette raison que la comptabilité hospitalière n'a plus été faite à partir du taux d'occupation des lits mais à partir d'une Nomenclature la T2A (tarification à l'activité). Cette dernière s'appuie sur la quantité d'actes produits. Aussi le secteur privé s'est concentré sur la multiplication des actes médicaux. Cependant, l'accompagnement des patients ne nécessite pas que des actes médicaux mais aussi beaucoup d'autres soins n'entrant pas dans la T2A. C'est la distinction entre maladies aiguës curables (qui requièrent beaucoup d'actes médicaux) et les maladies chroniques (qui nécessitent davantage de soins au long court).

Or l'hôpital R. Poincaré est spécialisé dans le handicap.

## 2ème Contribution

Concernant les rémunérations du personnel, la section PS St Cloud Garches a constaté la grande insatisfaction des soignants en la matière, la vacance des postes et l'important turnover dans le milieu hospitalier.

La défense de l'Hôpital R Poincaré ne pourra donc se faire que si des moyens financiers sont apportés afin de retenir les personnels tentés de proposer leurs services dans le secteur privé ou dans d'autres activités. Il faudrait également réduire l'écart de rémunération entre le public et le privé non lucratif, ce qui pourrait éviter une fuite du personnel vers le secteur privé mais également alléger la pression pesant sur les employés du privé quant à leur rendement. Il est souligné que les rémunérations modestes du personnel hospitalier ont aussi beaucoup de conséquences sur l'organisation de leur vie personnelle (en particulier pour ce qui est du logement) car les hôpitaux sont souvent dans des zones où le prix de l'immobilier est très élevé, ce qui oblige les soignants à habiter très loin de leur lieu de travail et accentue les difficultés d'organisation familiales d'autant plus avec les gardes ainsi que le travail de nuit et en horaires décalés. Or, l'hôpital de Garches dispose d'un important parc de logements sociaux (350 logements) permettant de loger une partie du personnel. Et la fermeture cet hôpital implique la suppression de ces logements. D'autre part, la ville de St Cloud accueille une extension de la Fondation Curie (200 lits) sans que soit prévu le moindre logement social.

### 3ème Contribution

Le départ du CHU de Garches R Poincaré remet en cause fortement l'organisation de la formation médicale dans le secteur. Le CHU est spécialisé dans la prise en charge d'adultes et d'enfants souffrants de handicaps lourds, maladies infectieuses et de troubles alimentaires sévères. Il est entouré à proximité de nombreuses institutions traitant des différentes problématiques du handicap : 3 EREA (établissement régional d'enseignement adapté) et une Maison d'accueil gérée par l'Association des paralysés de France et le SAMU 92. C'est un ensemble cohérent dévolu à la prise en charge des personnes handicapées dans tous ses aspects.

Cette prise en charge requière bien sûr des personnels spécialisés. Aussi l'hôpital de Garches est relié à de nombreux instituts de formation et à la Faculté de Saint-Quentin en Yvelines. Le CHU ne compte pas moins de 25 postes de Professeurs des Université et autant de services de recherche clinique. C'est un centre majeur dans la formation médicale et para médicale de la Faculté de Saint Quentin. Les autres terrains de stages sont l'Hôpital A. Paré, des hôpitaux publics généraux, des EHPAD et des établissements privés à but non lucratif.

Le départ de l'hôpital de Garches laisse apparaître plusieurs problèmes en matière de formation.

Tous les postes universitaires du Grand Ouest sont dépendant de l'Assistance Publique de Paris et les hôpitaux généraux et les ESPIC ne bénéficient pas de ce même potentiel de formation et de recherche clinique. Or, pour garantir au patient la même qualité de soins quelques soit l'institution dans laquelle il est pris en charge il est nécessaire que tous les établissements de santé soient couverts par une présence universitaire au moins équivalente.

### 4ème contribution

Le maintien du statut du service public hospitalier est le garant du collectif et de la solidarité. Les mesures d'attractivité à l'hôpital public doivent passer en priorité par l'amélioration des conditions de travail, la diversification de la carrière et une revalorisation globale des salaires (immédiate pour les personnels paramédicaux dont les salaires doivent atteindre ceux des pays comparables au nôtre) en tenant compte du coût de la vie et du logement en Ile-de-France Conserver les statuts des titulaires en les aménageant pour que le plein temps soit réaffirmé et attractif par rapport à la médecine de ville et aux établissements privés.

En accord avec les préconisations CME APHP une augmentation conséquente du salaire de tous les personnels auprès du patients ; mais elle doit correspondre avec le niveau du privé non lucratif (ESPIC : établissements de santé privés d'intérêt collectif) pour qu'il n'y ait plus de frustration d'autant plus que les deux systèmes sont financés par la Sécurité Sociale.

La concurrence entre les établissements de santé privé d'intérêt collectif et les établissements hospitaliers publics est défavorable au public comme l'a voulu la loi 2010 de Sarkozy Bachelot. La mise à niveau des rémunérations doit mettre fin à une concurrence inutile.

Il faut insister sur le logement parce que l'activité de soignant implique des horaires très variables sur la semaine, les journées et les nuits. La vie personnelle et la vie de famille sont facilitées par la proximité du logement mais le prix de l'immobilier proche des hôpitaux est souvent très élevé il est donc nécessaire d'aider les soignants à accéder à des logements sociaux proches soit à leur fournir des allocations de compensation.

La formation continue est un élément essentiel à la bonne prise en charge des patients. Mise à jour des connaissances et des bonnes pratiques. Elle doit être en interne dans les services et en externe à l'hôpital et dans d'autres institutions. Les participations et les acquis doivent faire partie de l'évaluation du personnel par le chef de service et le cadre.

Toutes les formations internes et externes doivent être sous l'égide universitaire pour être valorisé.

Toutes les formations internes et externes doivent être sous l'égide universitaire pour être valorisé.



## 5ème contribution

« Identifier une nouvelle politique d'investissement et de financement des services de soins »  
Il faut réformer la T2A et définir l'ONDAM (Objectif National de Dépenses d'assurance Maladie) en fonction des besoins de santé. Rénover le financement en prenant en compte les différents types de soins et la charge de travail correspondante, en simplifiant le recueil de l'activité et en valorisant la pertinence des soins plutôt que leur quantité. L'investissement ne doit pas reposer sur l'endettement des hôpitaux. Les chambres individuelles doivent devenir la norme sans réduction du nombre de lits et sans surcoût pour les patients. Renforcer le financement de la recherche clinique et simplifier les procédures administratives.

## 6ème contribution

« Simplifier radicalement les organisations et le quotidien des équipes »

Le service est reconnu comme l'unité de base de l'organisation des soins. Le CHU est organisé selon un principe de subsidiarité commençant par le service. Les services sont libres de s'associer en pôles ou DMU (Départements médico-Universitaires), lesquels doivent être évalués. Il faut éviter le glissement de tâches administratives, privilégier les circuits courts de décision (il ne devrait pas y avoir plus de deux échelons avant d'arriver au processus de décision) et simplifier le recueil de l'activité. La procédure de certification doit être revue en concertation avec les acteurs hospitaliers ; il faut aller vers une visite courte et ciblée sur les problèmes identifiés en commun. La gouvernance du service est assurée par un binôme chef de service cadre paramédical de soins (ou maïeutique). La gouvernance de l'hôpital est assurée par un binôme représentant médical de site élu directeur administratif de site nommé avec les pouvoirs partagés. La gouvernance du GHU ou du CHU est assurée par un trinôme président de CME élu directeur administratif nommé-doyen, avec pouvoirs partagés Il faut donner aux représentants élus des personnels médicaux et paramédicaux les moyens de leur responsabilité sur les affaires médicales et du soin. Les décisions relatives au projet médical ne peuvent être prises qu'avec l'avis conforme de la CME en concertation avec l'université.

Le grand reproche fait à notre système de soins c'est la discontinuité entre la ville et l'hôpital. Il serait souhaitable que les médecins de ville partagent avec les établissements universitaires de soins leurs dossiers patients même anonymisés. Tenir informés les médecins référents n'est peut-être pas suffisant, il faut évaluer les prescriptions et les traitements. Cela pourrait éviter les erreurs médicales type hormone de croissance, médiateur, dépakine, et homéopathie, etc.

Il faut renforcer l'encadrement de proximité et augmenter les capacités des personnels médicaux, paramédicaux et médico-techniques

## 7ème contribution

« Fédérer les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers »

L'objectif de notre système de santé est de garantir les meilleurs niveaux de dispensation des soins pour tous les citoyens. Pour cela il est nécessaire qu'il y ait une grande cohérence entre les différents acteurs mais les missions et les charges de travail doivent être contractualisées au sein du service et les dépassements doivent être pris en compte et compensés.

Cet objectif ne peut se réaliser que si les acteurs ont un niveau élevé d'informations communes. Pour cela, tous les établissements doivent dépendre de l'université pour pouvoir être agréés.

L'ARS (Agence Régionale de Santé) doit être la garante de la complémentarité de tous les établissements profitant de financements publics ou sociaux, qui doit exclure la logique des « parts de marché ». Une politique volontariste d'attractivité des hôpitaux universitaires de la périphérie du Grand Paris doit être définie et mise en œuvre. Un plan national d'investissement pour la mise à niveau des systèmes informatiques et numériques hospitaliers et leur communication avec les systèmes informatiques de ville doit être défini.

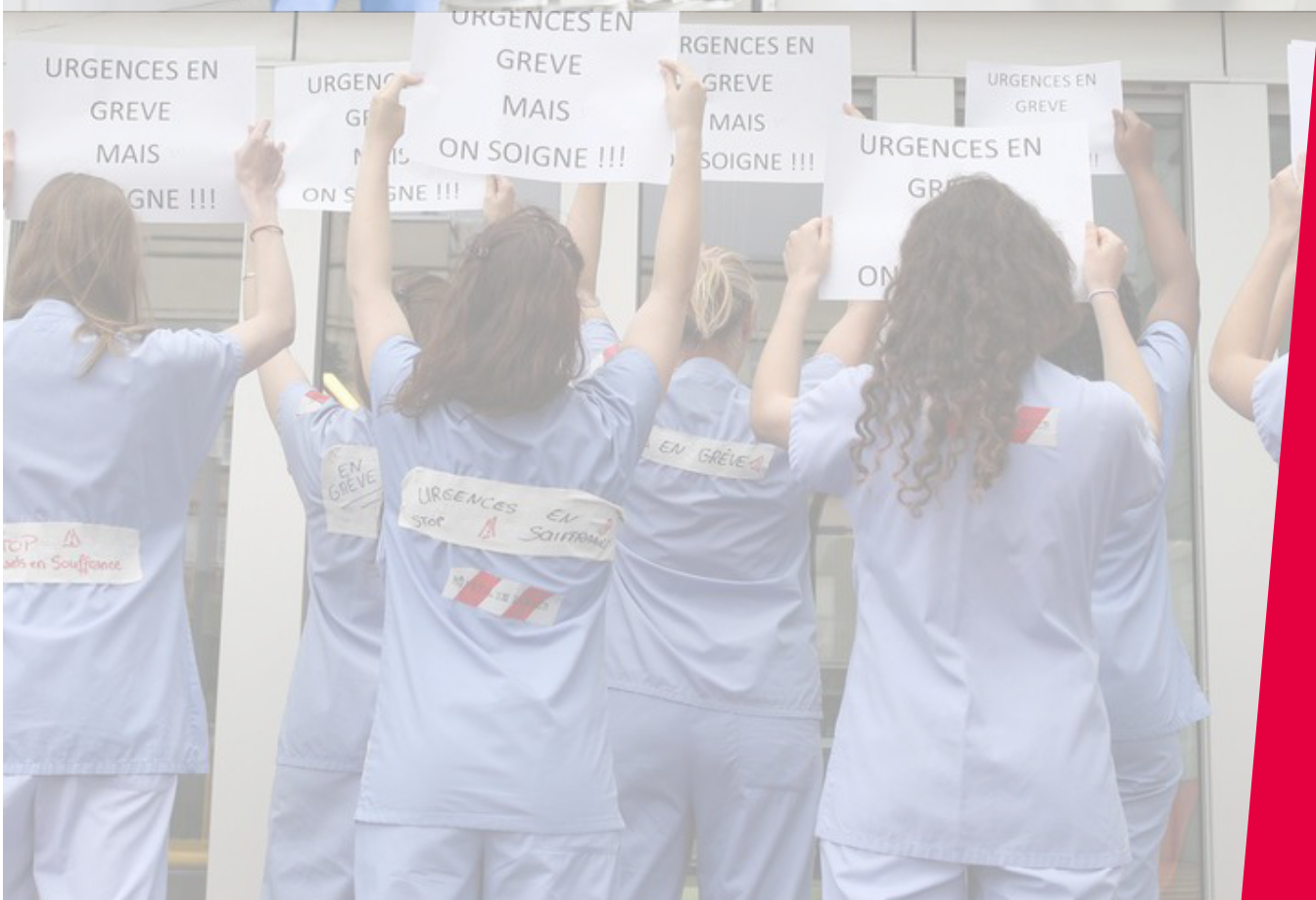
Il faut créer des postes universitaires réservés aux CHU dans les Centres Hospitaliers Généraux, dans les EHPAD, mais aussi dans les ESPIC. Les internes, les paramédicaux et autres professionnels auront ainsi un suivi de formation quel que soit l'établissement de leurs stages et l'actualisation des bonnes pratiques et de la recherche clinique.

## 8 ème contribution

L'objectif national de dépenses d'assurance maladie : ONDAM devrait être évalué dans chaque établissement et non globalement par le parlement.

Les préconisations CME APHP sur le financement mettent en évidence la nécessité de mettre fin à la concurrence entre privé non lucratif et public au travers de la T2A.

Il faut mettre fin au rendement suivant la prise en charge des maladies aiguës curables et les maladies chroniques ainsi que des urgences. Cette différenciation actuelle provoque une inflation d'actes et des rotations de patients trop rapides.



# Atelier violences faites aux femmes

## Renforcer avec un financement adéquat, la prévention et l'accompagnement des victimes des violences conjugales et de leurs enfants

Les victimes de ses violences sont les femmes et les enfants témoins, dont le développement d'adolescent et d'adulte est perturbé et qui peuvent reproduire les violences.

### Domaine d'actions 1 - La prévention des violences sexistes par l'école

Dans les cas de violences dans un couple, les femmes sont plus souvent victimes à cause de la culture patriarcale historiquement ancrée en France et dans le monde.

Trop d'hommes considèrent la femme comme un objet qui lui appartient. La société est anormalement tolérante vis-à-vis de ces hommes : Le viol conjugal, appelé communément devoir conjugal, est parfois minimisé par certains médecins.

Des comportements agressifs qui les font perdurer ont lieu dans les écoles, collèges et lycées au moment où se construisent les rapports de sexe (Voir, « Les violences sexistes à l'école », 05/2018, Debarbieux). Les adultes n'ont pas toujours les moyens de sanctionner les agressions sexuelles dans les établissements scolaires.

**La mise en place de relations équilibrées entre les filles et les garçons, avec notamment une éducation au consentement, doit devenir un sujet prioritaire dans notre système éducatif**

### Domaine d'actions 2 - L'écoute et la protection des femmes victimes de violences

Depuis 2012, de nombreuses actions ont été faites pour améliorer l'accueil des femmes victimes de violences.

Cependant, aujourd'hui, seulement une femme sur 5 dénonce des violences subies. Ce qui montre un manque de confiance sur la capacité des pouvoirs publics de la croire et de la protéger.

La justice ne doit pas pouvoir condamner sans preuve dans un état de droit, mais les pouvoirs publics se doivent d'écouter avec bienveillance sans mettre la parole en doute toutes celles qui se disent victimes, d'investiguer avec rigueur et de mettre systématiquement ces personnes sous protection avec une attention proportionnée au risque de représailles. Les hébergements d'urgence doivent être en nombre suffisant et sécurisés. Quand c'est adapté, l'éviction du conjoint violent doit être privilégiée.

Les victimes ont besoin :

- de lieux ou numéros de téléphone pour parler et donc se libérer du poids du non-dit,
- de lieux pour être accueillies en urgence,
- de soutien pour faire respecter leurs droits et pour reconstruire leur vie.

Pour cela, Il faut financer l'aide de professionnelles et professionnels formés au psycho-trauma, de travailleuses et travailleurs sociaux et celle d'associations spécialisées. Les conjoints violents, une fois éloignés, doivent être accompagnés pour qu'ils prennent conscience de leurs actes dans le but d'éviter l'escalade de violences et les récidives.

Les moyens financiers doivent être mis en place pour amplifier et pérenniser les actions qui marchent, en particulier, celles entreprises par les associations de terrain pour organiser la protection et le soutien et celles de la responsabilité du pouvoir public concernant l'accueil dans les commissariats et le suivi des plaintes.

### Domaine d'actions 3 – Signalement des actes de violences

Les signalements des actes de violences sont insuffisants. Pourtant, des actions volontaires ont été faites sur ce thème avec la mise en place :

- du 3919 pour donner des conseils sur la manière d'agir,
- de la plateforme <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>,
- de communications dans les médias sur les moyens d'alerter que l'on soit victime ou témoin,
- de la sensibilisation de personnes ayant un statut aspirant confiance, comme les médecins, les acteurs sociaux sur les territoires, concernant la manière de procéder pour obtenir un dialogue.

**En parallèle avec l'écoute et la protection, les démarches pour enclencher une demande de prise en charge des violences doivent être pérennisées et amplifiées.**

### Domaine d'actions 4 – La mise en protection et l'accompagnement des enfants, autres victimes

Les enfants sont un moyen de pression sur les femmes victimes de violences car, quand elles partagent l'autorité parentale, elles doivent obtenir l'acceptation du conjoint pour un grand nombre d'actes.

Les enfants sont aussi les victimes collatérales à cause de la violence qui traumatise leur développement psychique, affectif et intellectuel. Il les conduit parfois à reproduire par mimétisme les schémas du bourreau et de la victime. Par ailleurs, environ une fois sur deux, le conjoint violent l'est aussi par rapport à ces enfants.

**Pour protéger l'enfant, la loi et la jurisprudence doivent changer. Les femmes victimes de violences doivent être seules titulaires de l'autorité parentale. Les rencontres père-enfant doivent être organisées dans un milieu protecteur.**

**Un suivi psychologique des enfants doit être mis en place afin de soigner les blessures et d'éviter qu'ils ne reproduisent à leur tour, à l'âge adulte par mimétisme inconscient, le schéma de leurs parents de victime ou de bourreau.**



# Atelier décentralisation, déconcentration et organisation territoriale

## Décentralisation et sécurité

Depuis les lois de décentralisation de 1982 et de 1983, la France cherche à rapprocher les citoyens des centres de décision et à responsabiliser les autorités élues. Les communes, les départements et les régions continuent certes leur mue mais une problématique n'est toujours pas réglée. Pouvoirs décentralisés et pouvoirs déconcentrés continuent malheureusement à se confondre pis à s'affronter. Face aux maires et présidents de région et de département, le préfet, représentant de l'Etat, garde notamment un grand monopole sur la sécurité. Thème majeur que ce soit dans les villes et les campagnes puisque 1 français sur 2 se sent souvent en insécurité (2018 <https://www.bva-group.com/sondages/les-francais-et-la-securite/>). 82% des Parisiens sont même favorables à la création d'une police municipale (<https://www.leparisien.fr/paris-75/securite-a-paris-un-riverain-sur-deux-trouve-que-la-situation-s-est-degradee-25-01-2019-7996770.php>). Cette absence est même la plus grande des preuves de la méfiance de l'Etat envers sa capitale. Le maire de Paris est en effet le seul édile de France à ne pas avoir d'autorité de police (héritage de la Commune de 1871, il y a 149!).

Le mille-feuille reste toujours aussi massif et la question de la sécurité reste un passage important. Officiers de police judiciaire, les maires connaissent les attentes et tensions de leur commune. Conseillers et présidents de département et de région sont les parfaits acteurs de leur territoire. A l'heure d'une crise entre les Français et leurs policiers et gendarmes, il est plus que jamais nécessaire d'ouvrir de nouvelles passerelles. Préfets et élus doivent se coordonner et participer plus amplement aux contrôles et surveillance. Les routes départementales sous l'autorité des départements doivent en effet connaître une plus grande coordination contre les excès de vitesse et les différents trafics. Les transports souvent liés à l'agglomération doivent également avoir une sécurité plus renforcée et adéquate avec l'intervention des élus territoriaux.

La décentralisation, fruit d'un long travail républicain, doit continuer son chemin et permettre aux territoires d'adapter la sécurité pour le bien de toutes et de tous.

## La professionnalisation de notre vie politique semble devenir un danger pour notre démocratie française

Même façon de penser, souvent même profil, sont le ferment du développement d'une oligarchie ; ils accentuent la crise de confiance déjà bien entamée entre les élu(e)s et notre peuple.

Tous nos sondages témoignent que les citoyens français ne se retrouvent pas dans cette dite « élite », technocratique quasiment aristocratique.

**La diversité doit devenir la règle de recrutement des candidats pour nos assemblées et nos dirigeants politiques.**

Au-delà de la limitation du cumul et de la succession des mandats, des timides premières avancées, il est impératif de prendre des décisions importantes voire de légiférer au plus tôt :



**1** - « Les Partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage » : ils se doivent sans aucun doute se refonder ou plutôt s'engager dans leur propre révolution, un enjeu sauf... à mourir.

D'abord et a minima, être les moteurs des transformations internes qui permettront à toutes celles et ceux volontaires, quelles que soient leurs origines, leur sexe, leur âge et leurs différentes activités, afin de pouvoir vraiment peser et participer activement et avec succès à notre vie politique tout au long de ces quotidiens.

La mise en œuvre de quotas semble délicate, voire impossible. Il faut donc trouver les moyens, au-delà de notre système éducatif, de faire prendre conscience de la nécessité de la participation de tout un chacun à l'intérêt général.

**2** – Pour les volontaires pour ces MISSIONS politiques, afin de leur permettre de bien s'informer et surtout de se former :

Nécessité de mise en œuvre de formations spécifiques assurées notamment « hors temps ouvrable » (en soirée, le week end,...) ; par exemple par le CNAM et ses centres associés au sein de la Métropole et les territoires ultramarins dont c'est la mission pédagogique au sein de notre Enseignement supérieur pour les adultes en cours d'activité, de retraite ou en recherche d'emploi.

Le grand reproche fait à notre système de soins c'est la discontinuité entre la ville et l'hôpital. Il serait souhaitable que les médecins de ville partagent avec les établissements universitaires de soins leurs dossiers patients même anonymisés . Tenir informer les médecins référents n'est peut-être pas suffisant, il faut évaluer les prescriptions et les traitements. Cela pourrait éviter les erreurs médicales type hormone de croissance, médiateur, dépakine.et homéopathie.. etc. Il faut renforcer l'encadrement de proximité et augmenter les capacités des personnels médicaux, paramédicaux et médico-techniques

**3** - La Politique nécessite un apprentissage puis une initiation : ils doivent être développés. En sus des motivations, les expériences les plus variées, associatives, caritatives ou autres, voire professionnelles, seront retenues comme des critères de sélection.

Il devient nécessaire au sein des Partis de réfléchir à des parcours sans, bien entendu, écarter les opportunités politiques par essence imprévues.

Le peuple doit impérativement se retrouver dans ses propres Représentants, notre Démocratie est en jeu. Ces premières décisions législatives impulsées par le Parti Socialiste devraient concourir, a minima, à une conscience de l'intérêt général et de la vie en société, toutes et tous solidaires...

## **La solidarité financière entre les collectivités locales**

En raison des changements institutionnels profonds - et plus récemment de la suppression de la taxe d'habitation et de la crise de la Covid-19 - le dispositif français de péréquation financière des finances locales est soumis à de multiples critiques.

Le principe de péréquation financière locale occupe une place essentielle dans le débat sur la décentralisation et figure désormais dans la Constitution depuis la révision constitutionnelle de 2003. Effectivement, selon l'alinéa 5 de l'article 72-2, "la loi prévoit des dispositifs de péréquation destinés à favoriser l'égalité entre les collectivités." Ce principe à valeur constitutionnel s'inscrit donc dans l'objectif de réduire les disparités des ressources et charges entre les collectivités locales par une redistribution des ressources - sans pour autant interférer dans les choix locaux qui relèvent de leur libre administration. Derrière cette finalité d'atténuation des inégalités territoriales, se cache bien évidemment le souci de garantir le bien être et la satisfaction des besoins des citoyens.

Il apparaît ainsi nécessaire de lutter contre une logique austéritaire et concurrentielle afin d'assurer une équité entre collectivités. Pour ce faire, il apparaît important de revoir les dotations de l'Etat aux collectivités afin d'assurer un niveau de minimum de ressources. De la même manière, la création d'organes indépendants paritaires mixtes Etat/collectivités locales serait intéressant afin de maîtriser d'une part, les finances publiques locales et harmoniser voire redistribuer d'autre part, les ressources entre les différentes et différents niveaux des collectivités. De surcroît, dans un rapport du Sénat publié en juillet 2020, il est souligné la possibilité d'envisager la mise en place de dispositifs permettant de fonder la péréquation sur de bases fiscales et non des produits par l'application d'un coefficient.

En définitive - dans une République unie, solidaire et soucieuse de l'égalité et du bien être des ses citoyens - le débat sur la décentralisation doit être accompagnée de celle de la solidarité financière et de la péréquation financière des collectivités territoriales

## **Ne plus penser la décentralisation sans intégrer la déconcentration**

Depuis 1981, le législateur a fait le choix de réformes territoriales successives alternant phases de décentralisation et phases de déconcentration. A ce jour, jamais n'a été pensé, sur un plan politique, les conséquences d'une telle logique.

Il ne s'agit en aucune matière de contester la nécessité d'une présence territorialisée, dans les régions, les départements et les arrondissements, de l'Etat. Cependant, vouloir traiter de la question de l'enchevêtrement des compétences sans intégrer l'Etat dans l'analyse est une erreur encore trop souvent commise aujourd'hui.

Quand l'on regarde les grandes politiques publiques recensées aujourd'hui par la DGCL, il n'y a ainsi guère qu'en matière de transports scolaires que l'Etat ne joue véritablement aucun rôle. Si l'on prend un exemple très simple, l'état civil, on réalise qu'alors qu'il devrait s'agir d'une compétence communale, le rôle de l'Etat est grand. En effet, par exemple et sans être exhaustif, il délivre l'habilitation aux opérateurs funéraires situés dans son département, il octroie les dérogations aux délais prévus pour l'inhumation et la crémation, il autorise le transport de corps et intervient également lorsque la protection de la santé publique l'exige et peut prescrire la mise en cercueil hermétique. Il s'agit là indéniablement d'actions importantes. Mais rien n'empêche d'envisager un dispositif dans lequel en lieu et place de l'Etat, les collectivités assumeraient cette fonction.

Cette orientation aurait un triple intérêt : elle renforcerait la cohérence des blocs de compétences des collectivités territoriales, elle replacerait dans les mains des élus locaux (en lieu et place des fonctionnaires d'Etat) leur gestion, et elle permettrait de recentrer l'action des préfetures et sous-préfetures sur une composante de leur action aujourd'hui trop souvent oubliée : l'appui à l'action publique territoriale des collectivités

## **La décentralisation un marqueur socialiste**

La décentralisation est incontestablement un des sujets les plus portés par les socialistes sous la Vème République. Francois Mitterand en 1982, Francois Hollande en 2014, les deux présidents socialistes ont porté des réformes de décentralisation et de déconcentration marquant leur mandat, ou encore nos Premiers Ministres Pierre Mauroy ou Lionel Jospin.

La France reste toutefois un des pays les plus centralisés. Les indicateurs internationaux, tels que le Régional Authority Index, montrent que la France est l'une des grandes démocraties au monde qui s'est le moins décentralisée pendant ces trente dernières années.

Aujourd'hui, nous, forces de gauche, devons reconstruire notre vision de l'organisation de l'Etat au XXIème siècle, à travers une nouvelle définition de la démocratie, de la décentralisation et de la déconcentration du pouvoir



Comme le dit l'adage, « on peut gouverner de loin mais on n'administre bien que de près ». Nous devons rapprocher la prise de décision des citoyens, pour que celles-ci soient le mieux adapté à leurs besoins. Mais pour cela, il y a un besoin de clarifier les diverses administrations. L'exemple des Hauts-de-Seine est marquant, entre la commune, la MGP, le département, l'inter-communalité et la Région, il est difficile de bien comprendre les compétences des uns et des autres, si on n'est pas un expert.

Une majorité de Français demandent que les collectivités territoriales aient plus de compétences dans les domaines des transports, de l'emploi, du logement, de la santé et de l'environnement, selon un sondage Ipsos (2019). Quelques propositions simples pour répondre aux demandes des citoyens et donner quelques pistes pour une nouvelle décentralisation : réformer l'ARS et permettre aux villes de participer à la compétence santé avec les hôpitaux, faire que les transports soient une compétence équilibrée entre région et communes, continuer de décentraliser l'emploi (6 régions commencent à piloter pole emploi).

Rapprocher la décision au plus près du citoyen c'est promouvoir la démocratie. Un état décentralisé, où le pouvoir est déconcentré et réparti avec plus d'équilibre, permet de répondre plus facilement aux besoins des citoyens. Les socialistes et la gauche doivent porter avec conviction une redistribution des compétences et une réorganisation des administrations afin de rapprocher la décision du citoyen et de ses besoins.



# Atelier europe

## L'Europe de la santé

### 1. La santé n'est actuellement pas un des domaines de compétences de l'UE. Doit-elle le devenir ?

Les participants considèrent que ce n'est pas la voie à prendre. A ce stade, la « santé publique » est une compétence partagée, mais la « santé humaine » reste un domaine où l'action de l'UE ne peut intervenir qu'en complément de celle des Etats membres. La santé humaine a un rapport à la vie et à la mort. Le potentiel de désamour pour l'UE est trop fort. Un gouvernement qui est élu par son peuple semble plus proche des souhaits de sa population. Un des exemples est le droit de mourir dans la dignité : c'est typiquement le genre de sujet qui est difficilement transférable au supra-national, et doit être traité par les représentants directs du peuple.

En revanche, l'effort européen au niveau recherche médicale et recherche de vaccins doit être renforcé, de même que la coordination de plans de prévention. Ces recherches sont certes pour la plupart menés par des entités privées (laboratoires pharmaceutiques) mais en liaison avec les structures de santé de chaque pays (hôpitaux). Les fonds mis à disposition par l'UE dans le cadre du Plan de relance pour l'Europe (750 Mrds €) doivent être fléchés notamment pour assurer le financement de la recherche médicale en Europe, mais aussi pour améliorer l'état de la santé publique en France et dans les pays qui ont souffert des mesures d'austérité de la dernière décennie.

Apparemment, le programme « EU4Health » sera lancé dès le mois de Juin 2020. Il sera doté de 9,5 Mrds €, un progrès important comparé à l'actuel budget communautaire (400 M €). Il comportera :

- Un volet de réserve stratégique de matériel médical
- Le renforcement du programme « Horizon Europe » de soutien à la recherche

Pour rappel, l'UE dispose quand même d'un commissaire à la santé et à la sécurité alimentaire, c'est actuellement la Chypriote Stella Kyriakidou (PPE). Elle dispose aussi d'une agence appelé « Centre européen de prévention et de contrôle des maladies » (ECDC). Créée en 2005, sa mission est, selon son site internet, de « renforcer la protection contre les maladies infectieuses en Europe ». Pas très présente sur le plan médiatique, son rôle apparaît davantage comme coordinatrice des informations (statistiques, articles de recherche, etc.)

### .2. Comment l'UE aurait-elle pu aider les Etats-membres dans la crise sanitaire ?

L'UE a paru faible dans la lutte contre le virus. La commissaire européenne à la santé ne s'est visiblement pas emparée de son portefeuille pour essayer d'installer une coordination dans la lutte sanitaire.

Deux opinions divergentes sont exprimées :

- L'action de l'UE a bel et bien existé, mais n'a pas été vue et entendue. C'est la cacophonie des différents chefs des exécutifs qui a été dominante. D'une façon plus indirecte (car sur le plan financier), la BCE et la BEI ont tenu leur rôle. La décision a été prise au niveau de la Commission européenne de ne plus exporter du matériel médical en dehors de l'UE. Elle a aussi assuré la libre circulation des marchandises, facteur sanitaire et économique important (médicaments, produits alimentaires). Dans l'ensemble, on ne peut pas reprocher à l'UE de ne pas avoir agi.

- L'action de l'UE a été décevante. Par manque de coordination, les pays se sont repliés sur eux-mêmes. Il y a eu un manque de prévention et de solidarité. L'UE aurait dû émettre des recommandations concernant les mesures sanitaires. La panique a prévalu, tant au niveau des Etats qu'au niveau de la gouvernance européenne. A noter un déficit de communication de la Commission européenne et/ou de relais par les médias nationaux.

- Remarque : le comportement de la Suède, pays membre de l'UE, montre qu'il y a eu absence totale de coordination des mesures – la Suède ne pratiquant pas le confinement comme mesure principale, contrairement à la quasi-totalité des autres pays-membres. Mais ce point renvoie au point 1. : les populations auraient-elles accepté des mesures aussi dures si elles avaient été préconisées par l'UE ?

### 3. Avons-nous eu raison de fermer les frontières ? Est-ce que Schengen est mort ?

L'opinion prédominante est que la fermeture des frontières était inévitable. Les populations n'auraient pas compris qu'on continue bouger à travers l'Europe alors que le confinement était installé. La peur du virus a changé les comportements : la sécurité a prévalu sur les libertés publiques. En même temps, on a pu voir que la circulation des personnes et des travailleurs est une véritable liberté qui vaut la peine d'être défendue.

Par conséquent, on a pu comprendre que les souverainistes avaient eu le dernier mot. Les frontières à l'intérieur de l'Europe se ferment en réalité à chaque fois qu'il y a un grave problème à affronter : il y a déjà eu la vague terroriste et la crise migratoire. La suspension de Schengen est quasi-permanente sur quelques frontières (ex frontière franco-italienne). Les Etats reprennent leurs prérogatives régaliennes (police, justice) quand les populations sont menacées. Difficile à dire si et comment cela pourrait changer (voir mesures de réciprocité annoncées entre le Royaume-Uni et la France par exemple).



## La relance économique peut-elle venir de l'Europe ?

### 1. Suffit-il de lancer des vastes programmes de fonds européens pour relancer la machine ?

Le budget européen proposé pour le cadre financier pluriannuel (déployé entre 2021 et 2027) sera de 1850 Mrd€, c'est-à-dire un doublement par rapport à la période 2014-20. Aux contributions habituelles des Etats s'ajouteront :

- Un endettement de l'UE en tant qu'entité juridique (c'est une première !) de 750 Mrd€
- L'augmentation de « ressources propres » de l'UE (taxe carbone aux frontières, taxe GAFA, etc.)

Ces nouveaux outils éviteront aux Etats européens de creuser leur dette publique. La France, à titre d'exemple, recevra presque 40 Mrd€ sous forme de subvention, sans remboursement dédié.

Les Etats les plus bénéficiaires en valeur absolue sont l'Italie, l'Espagne, la Pologne.

Il ne faut par ailleurs pas oublier les programmes préalablement annoncés : la BCE (750 Mrd€ de rachat de dettes), la BEI (200 Mrd€ de prêts pour les entreprises), le MES (240 Mrd€ d'aide aux Etats) et le mécanisme de réassurance chômage européen (100 Mrd€). Dans l'ensemble, et même s'il faudra évaluer ultérieurement si ces montants suffiront, l'UE a montré qu'elle était capable de réagir. C'est un progrès par rapport à la crise financière de 2008.

Le retour à la normalité va prendre plusieurs années. La mutualisation est un grand pas en avant, et elle était indispensable. L'Allemagne a fini par reconnaître que la survie de l'Europe était en jeu. Quelques pays, les « frugaux », restent sceptiques, mais, même si des concessions leur seront faites, la tendance est positive.

Les aspects financement et mutualisation étant réglés, il faut aussi et surtout se pencher sur la question : des fonds supplémentaires, mais pour quoi faire ?

Ce qui nous paraît indispensable est :

- L'amélioration des services publics dans les pays-membres (santé, éducation, recherche, etc.)
- Le financement de grands projets, sur le modèle d'Airbus (avec leur rentabilité propre si possible, v. question 2), par exemple dans le spatial.
- La relance de l'emploi (les plans sociaux des multinationales sont et seront nombreux)
- Le soutien du tissu associatif et de l'économie sociale et solidaire, facteur de lien social et outil de réconciliation des citoyens avec l'Union européenne.

### 2. Une relance économique verte est-ce vraiment possible ?

La relance devra être verte : cela signifie qu'on favorisera les secteurs industriels qui n'émettent pas de CO<sub>2</sub>, ou le moins possible. Pour le secteur automobile, cela devrait signifier qu'on favorisera les véhicules électriques et à hydrogène. Or, la fabrication de ce type de véhicule nécessite beaucoup moins d'emplois que les voitures à combustion. La relance verte sera-t-elle pauvre en création d'emplois ?

Des initiatives européennes (franco-allemandes et au-delà) devraient permettre de hisser l'Europe à un niveau important en matière de fabrication de batteries, matériaux composites, recyclage de déchets automobiles. En investissant dans ces filières de façon mutualisée, on peut espérer limiter la casse en matière de destruction d'emplois. Il ne faut pas se faire d'illusions : dans d'autres domaines liés à l'automobile (fonderie, maintenance), les destructions d'emplois seront considérables.

### 3. Comment s'assurer que les plus modestes profitent de cette relance ?

La crise sanitaire a exacerbé les inégalités, pas seulement en France. Ainsi, une relance européenne doit impérativement s'attaquer au problème des inégalités. Cependant, les problèmes et questionnements sont multiples :

- Les salaires des salariés « de la 2ème ligne » du secteur privé ne pourront pas être augmentés (pression concurrentielle, etc.).
- Faut-il augmenter les transferts sociaux ? Il ne faut pas oublier que la convergence recherchée sur le plan social (entre les Etats européens) est une priorité pour l'Europe. A ce titre, la France est déjà parmi les pays qui redistribuent le plus.
- Il faut veiller à favoriser les régions sous-développées ; la puissance publique doit utiliser sa manne financière pour obtenir une plus grande homogénéité sociale, et si possible au plus près des individus (« territorialisation »).
- Il faut exercer un contrôle efficace sur l'utilisation des fonds
- Il ne faudrait pas que les bénéficiaires des fonds soient des multinationales qui vont licencier.

L'Europe sociale, slogan ancien et récurrent de notre famille politique, doit devenir une priorité. De plus, il faut que cette Europe sociale soit accompagnée d'un meilleur dialogue social. On peut obtenir une plus grande convergence européenne aussi dans ce domaine, au travers de directives européennes (rappel « Socle européen des droits sociaux » adopté par le Conseil européen lors du Sommet social de Göteborg du 17/11/2017, à retrouver ici :

[https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/social-summit-european-pillar-social-rights-booklet\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/social-summit-european-pillar-social-rights-booklet_fr.pdf)).



## Quel avenir pour la ligne socialiste/sociale-démocrate en Europe ?

### 1. Rapport des forces en Europe (histoire et situation actuelle)

Notre famille politique (S&D) a toujours été la 1ère ou 2ème force du parlement européen (PE). Elle était 1ère force au moment du premier suffrage universel en 1979, mais la droite (PPE) lui est passée devant 20 ans plus tard, aux élections de 1999, et est depuis, la 1ère force sans discontinuité. Actuellement, le S&D compte env. 21% des députés du PE, contre env. 26% pour le PPE. Au niveau du PE, nos idées sont donc en recul.

Ce recul se constate également au niveau des grands pays européens, et ce, depuis le début des années 2000. Cependant, la droite classique recule également. Ce sont l'extrême droite, les partis populistes mais aussi les partis verts qui se renforcent. Globalement, on peut conclure que nos idées ne reculent pas, mais que c'est notre organisation qui connaît un désamour. Sur le plan institutionnel européen, le PSE n'est certainement pas le phare des idées progressistes qu'il pourrait être. Son dernier grand leader était le Danois Poul Rasmussen (2004-11), depuis, l'importance et le rôle du PSE auprès des militants socialistes dans les différents pays sont très diminués. Certaines de ses idées (le Manifesto, programme commun de notre famille politique à chaque élection européenne) restent, mais sont petit à petit vidées de leur substance.

Le PSE ressemble plus à une agrégation de partis nationaux où chacun conserve un certain pouvoir et ne consent qu'à un Président faible ; il conviendrait que le PSE soit plus démocratique : cela passe par un vote des militants du PSE, donc des partis nationaux membres, sur la définition de notre ligne au niveau européen a minima (avec le risque d'une ligne moins à gauche que celle du PS : cf. Manifesto), voire sur la désignation du Président du PSE.

Ces critiques étant posées, les autres partis (et notamment le PPE) sont encore moins influents auprès de leurs militants. La difficulté pour nos idées réside aussi et avant tout dans le fait que nous ne sommes majoritaires ni au PE, ni dans les Etats membres.

Nous constatons que les pays anciennement communistes (pour la plupart membres de l'UE depuis 2004) pèsent en défaveur de nos idées. L'anti-européanisme y est, depuis quelques années, très présent. Les populations sont parfois désenchantées, parfois nostalgiques du communisme, parfois encore susceptibles d'épouser des positions autoritaristes. Dans un premier temps, ces pays voulaient surtout sortir de la misère économique. Dans un deuxième temps, ils ont profité de la solidarité européenne et ont accédé à un niveau de vie moyen parfois impressionnant (par ex en Pologne). L'espoir viendra peut-être des générations plus jeunes qui pourraient un jour changer la donne.

Le PSE est confronté à un dilemme : être présent dans tous les Etats membres, au prix de « brebis galeuses », ou faire la chasse à ces dernières au nom de nos valeurs et perdre en influence dans les pays les moins europhiles.

### 2. Y-a-t-il un déficit démocratique en Europe ?

La question de la légitimité a été débattue pendant longtemps dans les milieux européens. Des améliorations ont été apportées, notamment depuis le Traité de Lisbonne (2007), et les pouvoirs du PE renforcés. Cependant, la légitimité démocratique ne se trouve pas qu'au PE. Le Conseil européen est également un organe légitime, puisqu'il se compose des chefs de gouvernement/d'Etat démocratiquement élus. A ce titre, nous ne faisons pas partie de ceux qui considèrent que c'était une catastrophe de ne pas avoir nommé Président de la Commission un des candidats mis en avant par les familles politiques: les Traités prévoient en effet que le Président de la Commission européenne est élu « en tenant compte du résultat des élections » et non pas obligatoirement la tête de liste de chaque parti au PE. Le premier facteur de « déficit démocratique » demeure néanmoins le taux d'abstention élevé : sans doute lié à une incompréhension à l'égard du fonctionnement de l'UE, il pourrait être le prélude ou l'expression d'un désintérêt, ce qui serait plus grave pour la construction européenne. Ceci étant dit, on peut parler aussi de déficit démocratique au plan national, tant l'abstention, voire le rejet de la démocratie représentative, progressent.



Nous continuons également à considérer qu'une meilleure connaissance de l'Europe et une bonne compréhension de son fonctionnement sont indispensables pour que la France joue un rôle plus actif et davantage démocratiquement légitimé. Une plus grande présence des questions européennes dans les médias français et dans les programmes scolaires et universitaires restent une revendication forte.

L'idée des listes pan-européennes nous divise : cela pourrait être un outil intéressant pour rapprocher les élus européens sans distinction selon leur nationalité. Cela pourrait aussi amener plus de débat au niveau européen. L'argument contre est que les électeurs risqueraient de ne pas considérer ces candidats comme leurs représentants et/ou que la place des élus français sur ces listes transeuropéennes peut devenir un critère de désaffection.

Nous voyons comme principal vecteur de démocratisation une plus grande

« territorialisation » : pour se sentir européen, nul besoin de s'identifier aux institutions de Bruxelles. Les « euro-régions » sont un bien meilleur moyen pour rapprocher le citoyen de l'Europe. Les financements de travaux et œuvres par l'UE doivent aussi être davantage mis en avant (par des panneaux, plaques, mais peut-être aussi de façon dématérialisée), pour rappeler aux populations qu'il s'agit là d'un effort commun des Européens.

### 3. Quel doit être le rôle de l'Europe dans le monde ?

L'UE à sa création avait une place claire : dans la guerre froide, elle était certes ancrée à l'Ouest, mais était néanmoins considérée comme une voie médiane (v. par ex. l'Ostpolitik menée par le chancelier Willy Brandt ou la sortie de l'organisation militaire de l'OTAN par le Général de Gaulle). Aujourd'hui aussi, elle doit affirmer sa place de puissance modératrice. Les autocrates veulent dénier son droit légitime de puissance mondiale à l'UE, mais le marché économique et commercial de l'UE (le plus grand au monde) est trop grand pour qu'on ait besoin de céder aux chantages divers. En outre, notre monnaie unique, protégée par l'action de la Banque Centrale Européenne comme démontré depuis 2008, nous confère un poids incontournable dans la mondialisation (cf. poids dans les réserves mondiales et les échanges commerciaux). Nous devons nous affirmer, face aux USA, à la Russie, à la Chine, et aussi face aux puissances intermédiaires que sont la Turquie et Israël.

L'épisode du Brexit a démontré que nous sommes capables de réagir de façon unie. L'attitude que nous devrions adopter vis-à-vis des GAFAM (en les taxant) serait une autre bonne occasion de « montrer nos muscles ». Rappelons ici que l'UE est une union douanière au regard du droit du commerce international : elle est donc légitime à opposer des obstacles tarifaires ou d'autre nature à l'entrée sur son territoire des marchandises hors-UE.

L'UE est une « soft power », il faut se servir de notre puissance économique et culturelle. La même chose s'applique au niveau commercial : on ne veut pas vivre en autarcie, au contraire, car nous dépendons de l'accès à des ressources extérieures à notre territoire européen mais on doit davantage peser sur les négociations internationales (traités de libre échange). C'est un sujet européen par excellence : La politique commerciale de l'UE est une politique commune et le mandat de négociation de la Commission européenne est déterminé par les Etats membres au sein du Conseil.

# Les participant-e-s

Un grand remerciement aux participants à cette importante réflexion (et toutes nos excuses à ceux qu'on aurait oubliés) !

## Atelier culture

**Coordinateur :** Alain MONTET

**Participant-e-s :** Gael CHABERT, Jean Pierre IGOUX, Isabelle PATISSOU, Chantal OLIVIER

## Atelier écologie

**Coordinatrice :** Marie BRANNENS

**Participant-e-s :** Judith SHAN, Denys LUDBROOK, Jean-Michel TISSEYRE, Christophe BERNIER

## Atelier éducation

**:** Sophie EL SHEWEY & Chakib BOUALLOU

**Participant-e-s :** Véronique EZRATTY, Louise KAISER, Thomas DI COSTANZO, Raoul MARMOZ

## Atelier finances et fiscalité

**Coordinateur :** Brice GAILLARD

**Participant-e-s :** Lounes ADJROUD, Alain BESSAT, Xavier BRUNSCHVICG, Michel CANET, Marie-Claude LEDUR, Benjamin MICAT, Laurent MICHON, Valentin MORGADO, Paul RIEUSSET, Nicolas SFEZ, André URBAN.

## Atelier justice

**Coordinatrice :** Delphine KRUST

**Participant-e-s :** Nicolas GATINEAU et Raoul MARMOZ

## **Atelier santé**

Coordinateur : Lionel FAUBEAU

Participant·e·s : James N'DJEHOYA et section PS de Saint-Cloud Garches

## **Atelier violences faites aux femmes**

Coordinatrice : Véronique EZRATTY

Participant·e·s : Solange MEYNIER

## **Atelier déconcentration, décentralisation & organisation territoriale**

Coordinateur : Valentin MORGADO

Participant·e·s : Eva COHEN-TANUGI, Briec CUDENNEC, Brice GAILLARD, Daniel GIROMELLA, Alexis GOURDAIN, Florian MAZET, Corentin NJEE, Edwin ROBERT-CAPRON

## **Atelier europe**

Coordinatrice et Coordinateurs : Elisabeth HUMBERT-DORFMULLER, Philippe BERREE, François LITWINSKI,

Participant·e·s : Jean-Michel TISSEYRE, Corentin NJEE



## **CONTACT**

**fede92@parti-socialiste.fr**  
**01 46 97 78 36**

## **ADRESSE**

**35, rue de Bezons**  
**92000 - NANTERRE**

## **WEB**

**<https://partisocialiste92.fr/>**  
**Twitter : PSfederation92**